

TROUSSE D'INFORMATIONS SUR L'OFFRE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC

Choisir le Québec



#ÉtudierauQuébec

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-82730-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

AVANT-PROPOS

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en collaboration avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), les ministères concernés et les établissements d'enseignement québécois, souhaite intensifier les actions en matière d'internationalisation de l'offre éducative québécoise. En effet, la promotion de l'offre éducative à tous les niveaux d'enseignement est une priorité de l'action internationale du Québec.

Dans ce contexte, le MEES a souhaité mettre à la disposition des intervenants concernés par l'internationalisation de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et les étudiants eux-mêmes, une trousse d'information sur l'offre éducative québécoise.

La trousse a pour objectif général de présenter les différentes facettes du système éducatif du Québec, de même que les possibilités qui s'offrent aux étudiants internationaux afin de choisir le Québec comme destination d'études.

Ce document présente notamment le système d'éducation du Québec, les principaux arguments qui pourraient inciter un étudiant international à poursuivre ses études au Québec, les étapes à suivre, les bourses et les exemptions disponibles, les possibilités d'emploi pendant les études et les réponses aux questions fréquemment posées.

Les étudiants internationaux au Québec

En 2016, 45 635 étudiants internationaux (niveau collégial et universitaire) étaient présents au Québec. Leur contribution au PIB est évaluée à 1,3 milliard de dollars, dont 340 millions de dollars pour le trésor public. Leur simple présence permettrait de générer 20 000 emplois. À la fin de leur cursus, les étudiants internationaux s'avèrent des candidats de choix pour l'immigration permanente au Québec, compte tenu du contexte démographique, des besoins en main-d'oeuvre dans certains secteurs d'activités et de leur intégration professionnelle et sociale. Politique internationale du Québec, p. 27



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Liste des acronymes	6
Introduction	7
Système d'éducation du Québec	8
Éducation préscolaire et enseignement primaire.....	8
Enseignement secondaire	8
Formation générale des adultes	9
formation professionnelle ou axée sur l'emploi	10
enseignement collégial	10
enseignement universitaire.....	11
Pourquoi étudier au Québec?	12
Pour l'excellence de l'éducation	12
Pour la possibilité de poursuivre des études en français ou en anglais	12
Pour un coût concurrentiel.....	12
Pour un milieu de vie sécuritaire	12
Pour une culture dynamique.....	13
Pour la qualité de vie	13
Pour la possibilité de demeurer au Québec à titre permanent	13
Principaux créneaux d'excellence en enseignement supérieur	14
Programmes bilatéraux d'échanges étudiants et double diplôme	15
Échanges étudiants	15
Programmes à double diplôme.....	16
Étapes à suivre pour étudier au Québec	17
1- Choix d'un programme d'études et d'un établissement d'enseignement.....	17
2- Demande d'admission.....	17
3- Obtention d'un CAQ pour études auprès du MIDI.....	18
4- Obtention d'un permis d'études auprès d'IRCC	18
5- Assurance maladie et hospitalisation.....	19
Frais liés au séjour d'études	20
Bourses d'excellence	22
En formation professionnelle	22
En formation collégiale technique	23
En formation universitaire	23
Autres bourses	24

Exemptions des droits de scolarité supplémentaires exigés des élèves et des étudiants internationaux	25
Les exemptions accordées à la formation universitaire en vertu d'ententes signées entre le gouvernement du Québec et des gouvernements étrangers	25
Étudiants français.....	26
Étudiants belges francophones.....	26
Possibilités d'emploi pendant et après les études	28
Apprentissage du français	31
Milieu francophone	31
Services offerts aux étudiants internationaux	31
Comparabilité des diplômes	31
Questions fréquemment posées	32
Personnes-ressources.....	47
Références Internet	49
Annexes.....	50
Annexe 1- Liste des établissements universitaires du Québec et présentation de leurs créneaux d'excellence en recherche.....	50
Annexe 2 - Liste des pays signataires d'une entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire	54

LISTE DES ACRONYMES

AEC : Attestation d'études collégiales

AEP : Attestation d'études professionnelles

ASFC : Agence des services frontaliers du Canada

ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

AVE : Autorisation de voyage électronique

BACC : Baccalauréat

BCI : Bureau de coopération interuniversitaire

CAQ : Certificat d'acceptation du Québec

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

CSQ : Certificat de sélection du Québec

DEC : Diplôme d'études collégiales

DEP : Diplôme d'études professionnelles

DES : Diplôme d'études secondaires

DRE : Direction des relations extérieures

ENAP : École nationale d'administration publique

ETS : École de technologie supérieure

FGA : Formation générale des adultes

FPT : Formation professionnelle et technique

FRQNT : Fonds de recherche du Québec –
Nature et technologies

HEC : Hautes études commerciales

IDH : Indice de développement humain

INRS : Institut national de la recherche scientifique

IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

MEES : Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur

MIDI : Ministère de l'Immigration, de la Diversité
et de l'Inclusion

MRIF : Ministère des Relations internationales
et de la Francophonie

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

PBEEE : Programme de bourses d'excellence
pour étudiants étrangers

PEQ : Programme de l'expérience québécoise

PRTQ : Programme régulier des travailleurs qualifiés

RAC : Reconnaissance des acquis et des compétences

RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec

SRACQ : Service régional d'admission au collégial
de Québec

SRAM : Service régional d'admission du Montréal
métropolitain

SRASL : Service régional de l'admission des cégeps
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

TÉLUQ : Télé-université du Québec

UQAC : Université du Québec à Chicoutimi

UQAM : Université du Québec à Montréal

UQAR : Université du Québec à Rimouski

UQAT : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

UQO : Université du Québec en Outaouais

UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières

INTRODUCTION

Le Québec, en cherchant à attirer davantage d'étudiants internationaux¹, évolue dans un environnement concurrentiel. Plusieurs pays souhaitent se démarquer par leur approche distinctive et retenir l'attention des étudiants pour qu'ils poursuivent leurs études chez eux.

Fait notable, alors qu'auparavant les étudiants internationaux se destinaient presque exclusivement au réseau universitaire, la formation professionnelle et technique suscite aujourd'hui un intérêt important et grandissant.

Le Québec souhaite donc accroître son intervention pour prendre une place plus importante dans le recrutement d'étudiants internationaux à tous les niveaux d'enseignement.

Afin de répondre à cette volonté, la trousse d'informations présente le système d'éducation au Québec, les avantages à y étudier, les principaux créneaux d'excellence en enseignement supérieur, le processus migratoire que doivent suivre les étudiants internationaux, les différents programmes de bourses et les exemptions possibles, les programmes d'échanges et de double diplôme, les possibilités d'emploi pendant et après les études, etc. Elle présente également une liste des questions fréquemment posées par les étudiants internationaux ainsi que des éléments de réponses à fournir. D'autres informations pertinentes figurent également dans les annexes.

Cette trousse d'informations fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

¹ Dans la présente trousse, en considérant le fait que, dans la majorité des systèmes éducatifs, la formation à l'exercice d'un métier ou d'une profession en milieu scolaire se donne à l'enseignement supérieur, le vocable *étudiants* désignera à la fois les élèves de la formation professionnelle et les étudiants à l'enseignement supérieur.

1

SYSTÈME D'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Le système d'éducation du Québec comprend l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire (qui inclut la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle), l'enseignement collégial préuniversitaire et technique, ainsi que l'enseignement universitaire et la formation postdoctorale. Le système d'éducation public du Québec est laïque. Il est établi sur une base linguistique francophone et anglophone, selon la langue d'enseignement en usage dans les écoles. Le système d'éducation comprend également un réseau d'établissements privés et d'écoles gouvernementales qui offrent les mêmes types de programmes que les établissements publics. La fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. La mixité des classes (garçons et filles) est la norme dans tous les ordres d'enseignement.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'âge d'admission en première année est fixé à six ans. Toutefois, la plupart des enfants entrent à l'école une année plus tôt, pour une année facultative de maternelle à temps complet. Certains enfants en situation de handicap ou issus de milieux défavorisés peuvent également fréquenter la maternelle, à mi-temps ou à temps plein selon certaines conditions, dès l'âge de quatre ans.

Le primaire compte six années de scolarité, divisées en trois cycles de deux ans. L'enseignement primaire se concentre sur les matières de base de la formation générale et favorise le développement global de l'enfant. Il vise le développement progressif de son autonomie et prépare son entrée au secondaire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le secondaire offre une formation générale de cinq ans, divisée en deux cycles. Le premier cycle, de deux ans, consolide la formation reçue au primaire et permet aux élèves de commencer à s'orienter sur le plan professionnel. À partir du deuxième cycle, soit en troisième année du secondaire, les élèves se voient offrir une diversité de parcours scolaires : formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle ou axée sur l'emploi. Au terme des cinq années du secondaire, les élèves obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES), qui leur donne accès à l'enseignement professionnel ou aux études collégiales. Ils peuvent également obtenir un certificat de formation préparatoire au travail ou un certificat de formation à un métier semi-spécialisé, qui leur donne directement accès au marché du travail.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

La formation générale des adultes (FGA) vise les personnes âgées de 16 ans et plus qui ne sont plus assujetties à la fréquentation scolaire obligatoire. Elle leur offre la possibilité de terminer leurs études secondaires et d'obtenir leur DES ou de suivre les préalables nécessaires à la formation professionnelle ou aux études postsecondaires. La FGA offre également d'autres services de formations : alphabétisation, francisation aux personnes immigrantes, préparation à des métiers semi-spécialisés, et cours en intégration sociale pour des adultes présentant des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique.

De plus, la FGA offre des services de reconnaissance des acquis extrascolaires. Tout adulte ayant des expériences extrascolaires notables de vie ou de travail qui lui ont permis de faire les apprentissages exigés pour franchir une étape de formation, peut se voir reconnaître les unités d'un cours préalable à une autre formation ou obtenir le DES.



FORMATION PROFESSIONNELLE OU AXÉE SUR L'EMPLOI

Ce type de formation s'adresse aux jeunes et aux adultes qui souhaitent intégrer le marché du travail. Elle prépare généralement à des métiers spécialisés. Relevant de l'enseignement secondaire, la formation professionnelle est offerte par des commissions scolaires et des établissements privés. Dans certains cas, l'élève peut y accéder après la réussite de la troisième ou de la quatrième année du secondaire (9^e ou 10^e année de scolarité). Les programmes sont structurés de façon à ce que leur application soit souple, tiennent compte de cheminements diversifiés et facilitent l'évaluation et la reconnaissance des acquis.

Tous les programmes d'études offerts conduisent à un diplôme officiel : le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou l'attestation d'études professionnelles (AEP).

Le DEP est d'une durée variable, et peut être offert en alternance travail-études ou être jumelé à un diplôme d'études collégiales (DEP-DEC). L'ASP est un programme de perfectionnement qui fait suite à un DEP (par exemple, l'ASP en secrétariat juridique offert après le DEP en secrétariat) et qui peut aussi être offert à des personnes possédant l'expérience et les compétences jugées équivalentes au DEP. Finalement, l'AEP est un programme de courte durée, développé et mis en œuvre par les commissions scolaires, qui vise à répondre rapidement et avec souplesse aux besoins régionaux de formation de la main-d'œuvre. L'AEP est décernée par les commissions scolaires, alors que le DEP et l'ASP sont délivrés par le MEES.

De plus, les centres de formation professionnelle offrent des services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). La RAC permet de reconnaître et de valoriser les compétences acquises sur le marché du travail ou par le biais de différentes expériences de vie. Elle facilite le rehaussement de la qualification des travailleurs et réduit le temps requis pour l'obtention d'un diplôme. La RAC est également une façon de reconnaître les compétences des travailleurs issus de l'immigration et de faciliter leur intégration sur le marché du travail.

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le niveau collégial constitue l'une des particularités du système d'éducation du Québec. C'est un ordre d'enseignement qui se situe entre l'éducation obligatoire, constituée du primaire et du secondaire, et les études universitaires, et qui fait partie de l'enseignement supérieur.

Les collèges offrent une formation de deux ans qui prépare aux études universitaires et mène à l'obtention du DEC. Ils offrent également une formation technique qui prépare au marché du travail, et qui permet aux étudiants d'accéder à l'université à certaines conditions. Les programmes d'études techniques peuvent avoir une durée de trois ans et mener à l'obtention du DEC, ou une durée moindre et mener à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le DEC est un préalable obligatoire à l'université, bien qu'il soit possible pour un candidat adulte d'y accéder en répondant à d'autres critères.

Le Québec compte 48 collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), qui sont des établissements publics, 61 établissements d'enseignement collégial privés, dont environ le tiers est subventionné, et 11 écoles gouvernementales publiques (Collège Macdonald de l'Université McGill, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, 2 instituts de technologie agroalimentaire et 7 conservatoires de musique et d'art dramatique).

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Le Québec compte 18 établissements universitaires. Pour connaître la liste exhaustive des établissements universitaires du Québec, voir l' [annexes 1](#) qui présente notamment leurs créneaux d'excellence en recherche.

Ces établissements sont répartis dans huit régions, ce qui favorise l'accès de l'ensemble des Québécoises et des Québécois aux études universitaires. Ce sont des entités juridiques indépendantes qui jouissent d'une très grande autonomie.

Toutes les disciplines sont offertes sur le territoire québécois et certaines universités et écoles professionnelles ont développé des spécialités (hautes études commerciales, génie, etc.). La structure des études universitaires est proche de celle qui a cours en Amérique du Nord en général, à cette exception près que les baccalauréats exigent généralement trois années d'études plutôt que quatre, ce qui tient compte de l'amorce de spécialisation faite au niveau collégial.

Les études universitaires comprennent des programmes de baccalauréat (premier cycle), de trois ou de quatre années selon la discipline; des programmes de maîtrise (deuxième cycle), d'une ou de deux années; et des programmes de doctorat (troisième cycle), de trois années ou plus. La plupart des établissements offrent également des programmes courts (certificats, diplômes d'études supérieures spécialisées, etc.) à durée variable. Il est aussi possible d'effectuer des études postdoctorales après la formation universitaire.

2

POURQUOI ÉTUDIER AU QUÉBEC?

POUR L'EXCELLENCE DE L'ÉDUCATION

- Les établissements d'enseignement proposent des programmes mondialement reconnus, dont plusieurs sont offerts en collaboration interinstitutionnelle.
- Les établissements d'enseignement supérieur sont dotés d'infrastructures ultramodernes (laboratoires de haute technologie, salles d'informatique, installations sportives, salles de spectacles, etc.), autant en région que dans les grandes villes.
- Le Québec dispose de plusieurs parcs technologiques reconnus et de nombreux centres de recherche prestigieux dans les secteurs de pointe.
- Les universités québécoises sont membres de réseaux internationaux d'envergure et renouvellent leurs collaborations à l'étranger de façon continue.
- Divers programmes de formation professionnelle et de formation technique sont offerts tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire québécois.
- Le Québec figure parmi l'élite mondiale au PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves, OCDE) en mathématiques, en lecture et en science.
- Le Québec présente l'un des meilleurs taux d'obtention dans l'OCDE pour un premier diplôme universitaire

POUR LA POSSIBILITÉ DE POURSUIVRE DES ÉTUDES EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS

- Les réseaux d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec comptent des établissements francophones et anglophones.

POUR UN COÛT CONCURRENTIEL

- Les droits de scolarité sont parmi les plus bas en Amérique du Nord.
- Le coût de la vie au Québec est parmi les moins élevés au Canada.

POUR UN MILIEU DE VIE SÉCURITAIRE

- Le Québec est reconnu comme une société juste, respectueuse, égalitaire et démocratique.
- Le Québec adhère au principe de la primauté du droit.
- Le taux de criminalité au Québec figure parmi les plus bas d'Amérique du Nord.

POUR UNE CULTURE DYNAMIQUE

- Le Québec se démarque par la richesse et l'unicité de sa culture francophone en Amérique.
- La société québécoise est diversifiée et ouverte sur le monde.
- Une multitude d'événements interculturels et internationaux de grande envergure ont lieu au cours de l'année : festivals, carnivals, manifestations artistiques et événements sportifs, entre autres.

POUR LA QUALITÉ DE VIE

- Le Québec offre de vastes espaces naturels et une impressionnante diversité de panoramas. Il abrite de nombreux lacs et rivières, une immense forêt boréale, un fjord et un fleuve majestueux ainsi que plusieurs parcs nationaux, dont l'aspect change au gré des quatre saisons.
- Le Québec est une destination plein air par excellence et offre une riche palette d'activités.
- La qualité de la vie urbaine est remarquable, à mi-chemin entre le modernisme propre aux villes nord-américaines et le charme des villes européennes.

POUR LA POSSIBILITÉ DE DEMEURER AU QUÉBEC À TITRE PERMANENT

- À certaines conditions, il est possible pour les étudiantes et étudiants internationaux ayant obtenu un diplôme d'un établissement québécois d'accéder simplement et rapidement à l'immigration permanente grâce au Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Pour plus d'informations, voir la [section 8](#).



3

PRINCIPAUX CRÉNEAUX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le site Web de chacune des universités du Québec présente l'ensemble des programmes de formation offerts ainsi que les activités de recherche poursuivies.

Les créneaux d'excellence en enseignement et en recherche dans le réseau universitaire québécois proposent un large éventail de domaines du savoir. En voici quelques exemples, à titre indicatif² :

- Intelligence artificielle (Université de Montréal, McGill, Polytechnique, Université Laval)
- Aéronautique et aérospatiale (Concordia, Université Laval, Polytechnique, Université de Sherbrooke)
- Matériaux et nanotechnologie (Université Laval, Université de Sherbrooke)
- Sciences de la vie (Université de Montréal, McGill, Université Laval)
- Sciences de la mer (UQAR)
- Sciences de la forêt (Université Laval, UQAT, UQO)
- Mines (Polytechnique, UQAT)
- Aluminium (UQAT)
- Cybersécurité (Concordia)
- Génie biomédical (Polytechnique)
- Environnement et eau (INRS)
- Beaux-arts et arts visuels (Concordia, UQAM)
- Comptabilité, gouvernance et finance (HEC)
- Télécommunications (INRS, McGill)

Pour plus d'informations sur les créneaux d'excellence en recherche des 18 universités québécoises, voir l' [annexe1](#).

² Ces créneaux d'excellence ne sont donnés qu'à titre indicatif seulement. Ils peuvent être amenés à changer. Le cas échéant, la liste donnée pourra être reconsidérée.

4

PROGRAMMES BILATÉRAUX D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS ET DOUBLE DIPLÔME

Cette section du document porte sur les programmes d'échanges étudiants et le double diplôme.

ÉCHANGES ÉTUDIANTS

Plusieurs programmes d'échanges étudiants sont offerts entre différents pays et le Québec. Ils offrent à l'étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement étranger l'occasion de poursuivre une partie de ses études dans un établissement d'enseignement québécois pour une durée maximale d'un an, pendant qu'un étudiant québécois part étudier dans l'établissement d'enseignement étranger. L'étudiant demeure inscrit à son établissement d'origine et y acquitte ses droits de scolarité. Dans ce cadre d'échange, l'étudiant international n'obtient pas de diplôme québécois, puisqu'il reste attaché à son établissement d'origine.

Les programmes d'échanges étudiants s'avèrent une excellente occasion de promouvoir le Québec comme destination d'études, car ils permettent aux étudiants internationaux d'acquérir une première expérience du système éducatif québécois, et de découvrir le Québec de façon plus générale.

Ces échanges sont souvent effectués dans le cadre d'ententes signées entre des établissements d'enseignement québécois, de tous les niveaux, et des établissements d'enseignement étrangers. Ces échanges d'étudiants se font au sein de certaines facultés ou pour un programme en particulier. Au total, les établissements québécois ont signé environ 760 ententes qui concernent la mobilité étudiante, dont environ 400 au niveau universitaire et 360 au niveau collégial.

Par ailleurs, les établissements universitaires du Québec, grâce au Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), ont établi un Programme d'échanges étudiants (PÉÉ) avec des établissements universitaires à l'extérieur du Canada. À l'heure actuelle, le BCI a conclu des ententes avec plus de 450 établissements universitaires dans les pays suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France (incluant l'Île de La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Nouvelle-Calédonie), Italie, Japon, Lituanie, Luxembourg, Mexique, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Taiwan.

Le BCI est un organisme à but non lucratif privé qui regroupe, sur une base volontaire, tous les établissements universitaires québécois. Onze des dix-huit établissements universitaires québécois participent aux programmes d'échanges du BCI.

Pour plus d'informations sur le [PÉÉ](#), voir le site du BCI.

Un autre programme d'échanges, [North2North](#), offre aux étudiants internationaux l'occasion d'effectuer un séjour d'études ou de recherche dans l'un des trois établissements québécois membres du réseau international de l'Université de l'Arctique : l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'Université Laval.

PROGRAMMES À DOUBLE DIPLÔME

Plusieurs établissements collégiaux et universitaires québécois ont signé des ententes avec des établissements étrangers concernant des programmes à double diplôme.

Très répandu en Europe, le double diplôme est l'aboutissement d'un cheminement qui offre à un étudiant la possibilité de suivre sa formation dans deux établissements (ou plus), et ainsi d'acquérir deux diplômes (ou plus) délivrés séparément par chacune des institutions impliquées dans le programme. Ce cheminement, offert en collaboration par deux établissements d'enseignement supérieur (ou plus) situés dans des pays différents, comporte généralement un programme d'études élaboré conjointement et une reconnaissance de crédits. Il enrichit la formation de l'étudiant qui, une fois diplômé, augmente son employabilité. À la fin du programme d'études, l'étudiant international qui a fait une partie de ses études au Québec reçoit donc un diplôme d'un établissement québécois et un autre de son établissement d'origine.

Ainsi, plusieurs universités québécoises ont signé une entente avec des établissements partenaires en France. Au niveau collégial, des ententes de partenariats ont été signées notamment entre des lycées agricoles français et trois cégeps québécois, et permettront aux étudiants d'obtenir un double diplôme en techniques agricoles.



5

ÉTAPES À SUIVRE POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC

1- CHOIX D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES ET D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

L'étudiant qui souhaite poursuivre ses études au Québec doit choisir un programme d'études et un établissement d'enseignement correspondant à ses intérêts et à son parcours scolaire.

Depuis le 30 juin 2017, les étudiants internationaux qui souhaitent étudier au Québec dans un programme de formation de plus de 6 mois doivent obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et un permis d'études du gouvernement fédéral. Pour cela, ils doivent être admis ou inscrits dans un établissement d'enseignement désigné, c'est-à-dire un établissement reconnu par le MEES ou un autre ministère québécois.

À noter que l'étudiant pourrait devoir effectuer un stage obligatoire et contributoire à son programme d'études québécois. Dans ce cas, en plus d'être titulaire d'un permis d'études valide et être inscrit à temps plein, il devra obtenir un permis de travail de type « stage/coop » avant d'effectuer un stage à temps complet.

La [liste des établissements d'enseignement désignés](#) se trouve sur le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Pour ce qui est du choix d'un programme, il n'existe pas pour l'instant de source centralisée de renseignements sur l'ensemble des programmes d'études offerts au Québec. L'étudiant est donc invité à faire ses recherches en s'informant directement auprès des établissements qui l'intéressent.

Cependant, en ce qui concerne la formation professionnelle et technique, le site [Inforoute FPT](#) s'avère la principale ressource pour les étudiants internationaux qui désirent connaître l'ensemble des programmes d'études offerts par les commissions scolaires. Diverses informations y sont aussi disponibles.

Ceux qui souhaitent en apprendre plus sur la formation professionnelle peuvent visiter le site [Québec métiers d'avenir](#) d'Éducation internationale, qui recense les possibilités d'études en français et en anglais, et dispose d'un moteur de recherche permettant aux élèves de sélectionner le programme d'études qui leur convient.

Pour la formation collégiale, le site [CégepsduQuébec](#) de la Fédération des cégeps dispose d'un moteur de recherche par secteur d'études, programme et région.

2- DEMANDE D'ADMISSION

Dans le cas d'une demande d'admission en formation professionnelle, dans un collège privé ou à l'université, l'étudiant doit s'adresser directement à l'établissement envisagé pour connaître les conditions d'admission, les délais prévus pour le traitement des demandes et les dates limites à respecter. Chaque établissement assume l'entière responsabilité de déterminer les exigences relatives à l'admission et à l'inscription des étudiantes et étudiants en fonction de ses programmes.

Dans le cas d'une demande dans un cégep, l'étudiant doit faire parvenir sa demande d'admission dûment remplie, les documents et le paiement requis au service régional d'admission compétent : le [Service régional d'admission au collégial de Québec \(SRACQ\)](#), le [Service régional d'admission du Montréal métropolitain \(SRAM\)](#) ou le [Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay-Lac-Saint-Jean \(SRASL\)](#). L'étudiant doit se renseigner auprès du cégep choisi pour connaître le service régional d'admission auquel il doit faire parvenir sa demande d'admission.

3- OBTENTION D'UN CAQ POUR ÉTUDES AUPRÈS DU MIDI

Dès la réception de sa lettre d'admission, l'étudiant doit déposer une demande de CAQ pour études auprès du MIDI, document obligatoire pour tout séjour d'études de plus de six mois.

L'obligation d'obtenir un CAQ pour études s'applique, sauf exception, à tous les étudiants internationaux et pour tous les niveaux d'enseignement. Toutefois, certaines catégories d'étudiants ne sont pas tenues d'en obtenir un. Pour [déposer une demande ou connaître la liste des exemptions](#), l'étudiant peut consulter le site du MIDI.

Les délais d'obtention du CAQ pour études sont d'environ quatre (4) semaines, délais postaux exclus. Le certificat est valide pour toute la durée du programme d'études indiqué dans la lettre d'admission délivrée par l'établissement d'enseignement désigné, jusqu'à un maximum de 49 mois. Les frais de traitement de la demande sont de 112 \$ CAN en date du 1^{er} janvier 2018.

Parmi les conditions requises pour l'obtention d'un CAQ, l'étudiant doit acquitter les frais exigés pour le traitement de sa demande, être admis dans un établissement d'enseignement du Québec, s'engager à respecter toutes les conditions de délivrance de son CAQ, et avoir la capacité financière pour couvrir tous les frais liés à ses études au Québec.

4- OBTENTION D'UN PERMIS D'ÉTUDES AUPRÈS D'IRCC

Dès la réception du CAQ pour études, l'étudiant doit déposer une demande de permis d'études auprès d'IRCC. Tout comme celle du CAQ pour études, l'obtention du permis d'études délivré par le gouvernement du Canada est obligatoire pour tout programme d'études de plus de six mois, sauf exception. Pour [déposer une demande ou connaître les exemptions](#), l'étudiant peut consulter le site d'IRCC.

Les délais d'obtention du permis d'études sont d'environ quatre (4) semaines, délais postaux exclus. Le permis est valide pour toute la durée du programme d'études indiqué dans la lettre d'admission délivrée par l'établissement d'enseignement désigné, et jusqu'à 90 jours après la fin des études. Les frais de traitement de la demande sont de 150 \$ CAN en date du 1^{er} janvier 2018.

Il faut souligner que certains ressortissants étrangers doivent se procurer un visa de résident temporaire ou une autorisation de voyage électronique (AVE) pour entrer au Canada. Dans ce cas, ces documents sont délivrés automatiquement avec le permis d'études par IRCC.

Selon son pays d'origine, il est possible que l'étudiant ait à passer un examen médical. Pour savoir s'il doit [passer un examen médical et connaître la liste des médecins autorisés](#) par le gouvernement du Canada à effectuer cet examen dans son pays, l'étudiant peut consulter le site d'IRCC.

5- ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION

L'étudiant doit posséder une **assurance maladie et hospitalisation** valide pour toute la durée de son séjour d'études au Québec.

Certains étudiants internationaux sont visés par une entente de sécurité sociale. La [liste des pays signataires d'une entente de sécurité sociale](#) est disponible sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). L'étudiant visé par une entente de sécurité sociale conclue entre son pays d'origine et le Québec doit, avant son départ pour le Québec, s'adresser à l'organisme de santé dont il relève pour obtenir une attestation d'affiliation. Ce document, accompagné du CAQ ainsi que d'une preuve d'inscription à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu, lui permettra de bénéficier gratuitement de la protection du régime québécois d'assurance maladie durant ses études au Québec.

Les étudiants qui ne sont pas visés par une entente de sécurité sociale doivent être couverts par une assurance maladie et hospitalisation du Québec. Les coûts d'une telle assurance sont établis par divers assureurs privés et peuvent varier selon les services offerts. La RAMQ ne dispose pas d'information sur ces coûts. Si l'étudiant est inscrit au niveau collégial, il doit s'informer auprès de son établissement d'enseignement pour savoir s'il est couvert par une assurance collective ou s'il doit souscrire une assurance privée, et pour connaître les coûts qui y sont associés. À l'université, il est automatiquement couvert par l'assurance collective de son établissement d'enseignement.

Il faut souligner qu'un étudiant qui possède déjà sa propre assurance dans son pays d'origine doit quand même souscrire une assurance québécoise.

Note : Pour obtenir un traitement accéléré aux bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, à Montréal, en août et en septembre, les étudiants internationaux sont invités à s'inscrire sur le site d'[Accueil Plus](#).



6

FRAIS LIÉS AU SÉJOUR D'ÉTUDES

Pour étudier au Québec, l'étudiant international doit démontrer qu'il dispose des ressources financières suffisantes pour couvrir les droits de scolarité et les autres frais liés à son inscription (frais afférents, frais de matériel pédagogique, cotisations aux associations étudiantes, prime d'assurance maladie et hospitalisation), les frais de transport (aller-retour depuis le pays d'origine), les frais d'installation pour la première année (environ 500 \$) et les frais de subsistance pour toute la durée de son séjour. Il doit aussi prévoir les coûts administratifs liés aux demandes du CAQ pour études et du permis d'études (qui sont de respectivement 112 \$ et 150 \$ CAN en date du 1^{er} janvier 2018).

Il faut souligner que les droits de scolarité varient en fonction du nombre de crédits auxquels l'étudiant s'inscrit, du cycle d'études, du programme d'études et de l'établissement d'enseignement choisi. Ils sont prévus dans les règles budgétaires élaborées par le MEES et sont sujets à changement chaque année. Pour l'année scolaire 2018-2019, les droits de scolarité pour les étudiants internationaux, selon les ordres d'enseignement et les cycles, sont les suivants :

Pour l'enseignement primaire public : 5 827 \$ **par année.**

Pour l'enseignement primaire privé : 3 658 \$ **par année.**

Pour l'enseignement secondaire public :

- Formation générale des jeunes : 7 288 \$ **par année;**
- Formation générale des adultes : 7288 \$ **par année;**
- Formation professionnelle : les montants varient en fonction du programme choisi.

Pour l'enseignement secondaire privé :

- Formation générale des jeunes : 4 692 \$ **par année;**
- Formation professionnelle : 4692 \$ **par année.**

Pour l'enseignement collégial public : entre 6 119 \$ et 9 486 \$ **par session**, selon les programmes.

Pour l'enseignement collégial privé : entre 3 671 \$ et 5 698 \$ **par session**, selon les programmes (dernières données disponibles pour l'année 2016-2017).

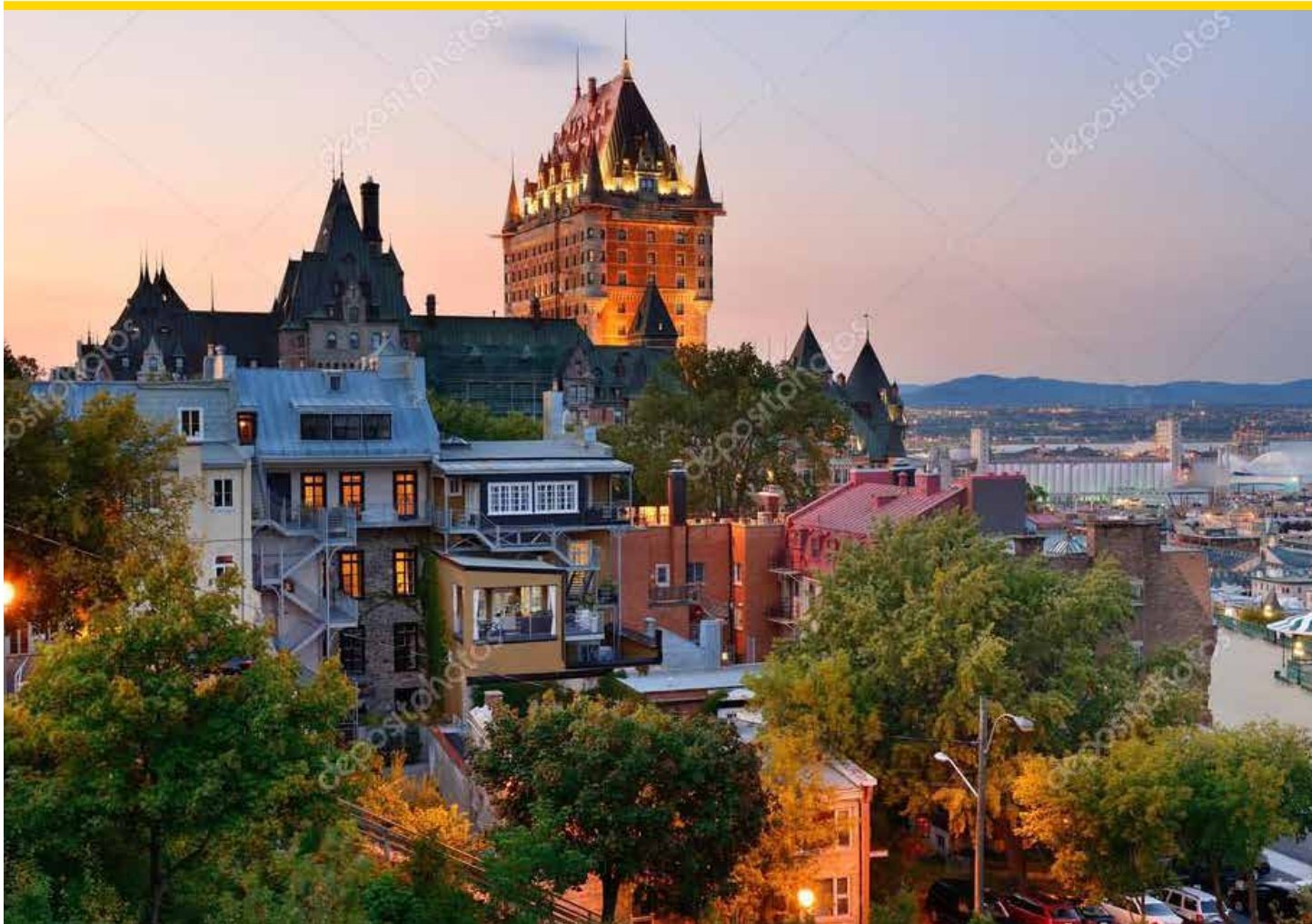
Pour la formation universitaire, les montants sont composés de **droits de scolarité de base**, devant être payés par l'ensemble des étudiants inscrits dans une université québécoise, ainsi que d'un **montant forfaitaire** exigé des étudiants canadiens non-résidents du Québec et des étudiants internationaux. Par conséquent, ces droits de scolarité supplémentaires s'ajoutent aux droits de base qui sont d'environ 1 228 \$ par session. Les montants présentés ci-dessous prennent en compte une session d'études à temps plein de 15 crédits, pour les étudiants internationaux :

- 1 228 \$ en droits de scolarité de base **par session**, peu importe le cycle d'études;
- Un montant forfaitaire de 6 527 \$ à 7 421 \$ **par session** pour des études de 1^{er} cycle;
- Un montant forfaitaire de 6 527 \$ **par session** pour des études de 2^e cycle;
- Un montant forfaitaire de 5 745 \$ **par session** pour des études de 3^e cycle;
- Au niveau universitaire, aux droits de base et au montant forfaitaire il faut ajouter les frais afférents (frais obligatoires imposés par les universités pour maintenir les services para-universitaires), les frais de gestion, les frais technologiques et tous autres frais exigés par l'université. En sus de ces montants, l'établissement universitaire peut exiger un montant forfaitaire facultatif correspondant au maximum à 10 % du montant forfaitaire;
- Ces montants ne prennent pas en compte les modalités de déréglementation des droits de scolarité exigés des étudiants internationaux inscrits à l'université, qui ont été annoncées en mai 2018. Les étudiants visés par cette déréglementation sont ceux qui sont assujettis au montant forfaitaire pour une inscription aux 1^{er} et 2^e cycles,

exception faite de ceux inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche. Les nouvelles modalités doivent entrer graduellement en fonction sur une période de trois ans à compter de l'année universitaire 2019-2020. Ainsi, dorénavant, ce seront les établissements qui détermineront toute hausse des droits de scolarité.

À titre informatif, les frais de subsistance en dollars canadiens pour l'année 2018 s'élèvent à un minimum annuel de 6 270 \$ pour un mineur, de 12 538 \$ pour un adulte, de 18 388 \$ pour deux adultes, de 16 849 \$ pour un adulte et un enfant, de 20 598 \$ pour deux adultes et un enfant, et de 22 231 \$ pour deux adultes et deux enfants. Les frais de subsistance incluent entre autres, pour la première année de séjour au Québec : le logement, la nourriture, le transport sur place et les vêtements.

Pour plus d'informations sur les [frais liés au séjour d'études](#), l'étudiant peut consulter le site du MIDI.



7

BOURSES D'EXCELLENCE

Le Programme de bourses d'excellence pour les élèves et étudiants internationaux est offert en formation professionnelle, en formation collégiale technique et au niveau universitaire. Il a pour objectif d'attirer les meilleurs candidats internationaux dans le réseau québécois de l'enseignement et d'encourager le recrutement dans des programmes où les perspectives d'emploi et de recherche sont favorables.

Le Programme de bourses d'excellence permet aux candidats sélectionnés de se prévaloir :

- d'une bourse offrant un soutien financier pendant les études;
- d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires normalement applicables aux étudiants internationaux;
- d'une protection d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Clientèle admissible

Pour être admissible, l'étudiant doit poursuivre des études à temps plein dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention :

- soit d'un diplôme d'études professionnelles (DEP);
- ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

S'il s'inscrit dans un programme d'études présentant des perspectives d'emploi favorables, sa candidature sera privilégiée. De plus, la priorité sera donnée aux élèves internationaux des marchés porteurs de l'Asie (Chine, Inde et Japon), des Amériques (Brésil et Mexique) et des pays en développement de la Francophonie.

Veuillez noter que les élèves français ne sont pas admissibles à ce programme, car ils bénéficient d'un régime particulier en vertu d'une entente entre le Québec et la France.

Valeur des bourses

Les bourses d'excellence pour les programmes de 900 heures sont d'une valeur de 14 000 \$. Une somme de 1 400 \$ est ajoutée pour chaque tranche de 100 heures supplémentaires, jusqu'à concurrence de 26 600 \$ au total pour un programme de 1 800 heures. Les programmes de moins de 900 heures ne sont pas admissibles à ce programme.

En plus de la bourse, les élèves sélectionnés ont droit à une exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux élèves internationaux et à une protection d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Faire une demande

Pour faire une demande de bourse d'excellence, rendez-vous sur [Québec métier d'avenir](#), la plateforme numérique d'Éducation internationale.

EN FORMATION COLLÉGIALE TECHNIQUE

Clientèle admissible

Pour être admissible, l'étudiant doit poursuivre des études à temps plein dans un programme de formation collégiale technique menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). L'établissement collégial, public ou privé, doit être agréé aux fins de financement et situé dans une région du Québec hors de la Communauté métropolitaine de Montréal.

L'étudiant doit également être citoyen d'un des [pays de l'espace francophone](#).

Veillez noter que les élèves français ne sont pas admissibles à ce programme, car ils bénéficient d'un régime particulier en vertu d'une entente entre le Québec et la France.

Valeur des bourses

Les bourses d'excellence sont de 14 000 \$ par année. Les boursiers doivent renouveler leur demande de bourse annuellement, jusqu'à un maximum de 3 ans, soit la durée normale d'un programme d'études techniques.

En plus de la bourse, les étudiants sélectionnés ont droit à une exemption des droits de scolarité supplémentaires applicable aux étudiants internationaux et une protection d'assurance maladie de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Faire une demande

Pour faire une demande de bourse d'excellence, l'étudiant doit s'adresser à l'[établissement d'enseignement collégial public](#) ou [privé](#) qui l'intéresse.

EN FORMATION UNIVERSITAIRE

Clientèle admissible

Pour être admissible, l'étudiant doit poursuivre des études ou des activités de recherche dans une université du Québec. Des bourses existent pour :

- les programmes de doctorat;
- les études postdoctorales;
- un court séjour de recherche ou de perfectionnement.

Valeur des bourses

Programmes de doctorat : La bourse est de 25 000 \$ par année. La durée maximale de couverture est de 3 ans, avec possibilité de prolongation jusqu'à 12 mois. En cas de prolongation, une allocation mensuelle de 1 000 \$ est versée.

Études postdoctorales : La bourse est de 35 000 \$ par année. Elle n'est pas renouvelable.

Court séjour de recherche : La bourse est de 3 000 \$ par mois, pour une période maximale de 4 mois.

En plus de la bourse, le Ministère offre aux étudiants sélectionnés une exemption des droits de scolarité supplémentaires applicables aux étudiants internationaux et leur permet d'obtenir une protection d'assurance maladie de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Faire une demande

Pour faire une demande de bourse d'excellence, adressez-vous à l'[établissement d'enseignement universitaire](#) qui vous intéresse.

AUTRES BOURSES

Plusieurs autres programmes de bourses visant les étudiants internationaux sont disponibles. En voici une liste non exhaustive :

- Le [programme de bourses de doctorat en recherche pour étudiants étrangers](#) du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) a pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants internationaux à entreprendre ou à poursuivre des études doctorales au Québec, et d'aider financièrement les meilleurs candidats étrangers désirant réaliser un doctorat dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.
- Le [programme de stages internationaux](#) du FRQNT a pour objectif de favoriser la mobilité internationale d'étudiants dont les activités de recherche s'inscrivent dans la programmation scientifique des regroupements stratégiques financés par le Fonds. Le stage est un outil supplémentaire mis à la disposition des regroupements stratégiques pour renforcer leur action sur la scène internationale dans le cadre de projets ou de partenariats de recherche établis ou en voie de développement.
- Le [programme Samuel-De Champlain](#) regroupe l'ensemble des appels à projets de coopération scientifique et universitaire financés par la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Ce programme est administré par le Conseil franco-québécois de coopération universitaire et comprend deux parties : un volet « formation » et un volet « recherche » (ce dernier, quoiqu'ouvert à toute thématique, vise, pour une partie de l'appel à projets, des thématiques en lien avec les priorités des gouvernements québécois et français).
- [Programme Accélération du MITACS](#) : Pour renforcer des collaborations internationales de recherche, Mitacs Globalink facilite la mobilité étudiante bilatérale entre le Canada et les pays partenaires de Mitacs. Les étudiants participants acquièrent de l'expérience de recherche internationale, découvrent une nouvelle culture et élargissent leur réseau professionnel.
- L'Association internationale des études québécoises, qui cherche à promouvoir et à développer les études québécoises hors de nos frontières, offre deux programmes de bourses pour attirer des étudiants internationaux. La [bourse Gaston-Miron](#) permet à des étudiants du 3^e cycle universitaire, aux études ou en début de carrière universitaire, de faire un stage de recherche en littérature et culture québécoises au Québec, et la [bourse McGill](#) vise à faire connaître la culture québécoise à un étudiant universitaire hors Québec.
- D'autres bourses, offertes par des établissements d'enseignement eux-mêmes, existent grâce, notamment, à des fondations. Pour plus d'informations, l'étudiant peut consulter le site Web de chaque université.
- Le [programme canadien de bourses de la Francophonie](#), géré par Affaires mondiales Canada, offre des bourses d'études au Canada pour des étudiants de pays de la francophonie, bourses qui sont accordées pour une formation universitaire de 2^e ou de 3^e cycle et pour une formation technique et professionnelle.
- Affaires mondiales Canada offre aussi les [bourses suivantes mises à la disposition des étudiants étrangers](#) : programme de bourses (leadership) Canada-CARICOM, programme de leadership pour le personnel enseignant Canada-CARICOM, bourses d'échange (leadership) Canada-Chili, programme des futurs leaders dans les Amériques, bourses et programmes d'échanges éducationnels pour le développement Canada-ANASE, programme d'échanges universitaires Canada-Chine, programme de bourses de l'Université virtuelle Canada-CARICOM, et bourses Canada-Brésil - Projets de recherche conjoints.

8

EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES EXIGÉS DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les exemptions des droits de scolarité supplémentaires permettent aux élèves et étudiants internationaux sélectionnés d'être exemptés des droits de scolarité supplémentaires normalement exigés pour la poursuite d'études au Québec. Cette mesure leur permet de bénéficier des mêmes droits de scolarité que les élèves et étudiants québécois pour les études en formation professionnelle, en formation collégiale technique et en formation universitaire.

Clientèle admissible

Les catégories de personnes qui peuvent, à certaines conditions, être exemptées des montants supplémentaires sont:

- les élèves et étudiants exemptés en vertu des quotas d'exemptions, qui sont gérés à la formation professionnelle par l'organisme [Éducation internationale](#) et au collégial par la [Fédération des cégeps](#) [collégial public] et l'[Association des collèges privés du Québec](#) (ACPQ) [collégial privé];
- les bénéficiaires de [bourses d'excellence](#) du gouvernement du Québec;
- [les étudiants en formation universitaire provenant d'un pays où une entente est signée entre le gouvernement du Québec et leur gouvernement ou une organisation internationale](#);
- [les étudiants inscrits à des cours en langue et littérature françaises ou en études québécoises et qui étudient à temps plein dans un programme de grade universitaire \(baccalauréat, maîtrise et doctorat\)](#);
- les membres du personnel des missions diplomatiques, leur conjoint et leurs enfants;
- le personnel d'une organisation internationale gouvernementale ou non gouvernementale établie au Québec;
- les élèves et étudiants ressortissants de la France et de la Communauté française de Belgique, visés par une entente signée par le gouvernement du Québec qui prévoit des dispositions particulières;
- les réfugiés, les personnes protégées ou à protéger, titulaires d'un certificat de sélection du Québec;
- les conjoints et enfants de certains travailleurs temporaires;
- certaines personnes autorisées à déposer au Canada une demande de résidence permanente et qui sont titulaires d'un certificat de sélection du Québec.

LES EXEMPTIONS ACCORDÉES À LA FORMATION UNIVERSITAIRE EN VERTU D'ENTENTES SIGNÉES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

Un nombre défini d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires est accordé à des étudiants dont le [pays ou l'organisation internationale les ayant sélectionnés est signataire d'une entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire](#). Pour être admissible, l'étudiant doit être inscrit dans un programme menant à un grade, soit au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat.

Par ailleurs, les élèves et étudiants ressortissants de la France et de la Communauté française de Belgique sont visés par une entente signée par le gouvernement du Québec qui prévoit des dispositions particulières :

ÉTUDIANTS FRANÇAIS

En vertu de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et celui de la France en matière de mobilité étudiante, les étudiants français de niveau universitaire de 1^{er} cycle (baccalauréat) peuvent se prévaloir du tarif canadien non-résident du Québec. Les Français étudiant dans un programme de 2^e ou de 3^e cycle (maîtrise et doctorat), de même que ceux qui étudient en formation professionnelle ou au niveau collégial technique, ont, quant à eux, accès au tarif québécois.

ÉTUDIANTS BELGES FRANCOPHONES

En vertu de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et celui de la Communauté française de Belgique en matière de mobilité étudiante, les étudiants de niveau universitaire de 1^{er} cycle (baccalauréat) peuvent se prévaloir du tarif canadien non-résident du Québec. Les Belges étudiant dans un programme de 2^e ou de 3^e cycle (maîtrise et doctorat) ont, quant à eux, accès au tarif québécois.

Pour bénéficier de ces tarifs, l'étudiant doit détenir un passeport valide du Royaume de Belgique, ainsi qu'un permis de séjour pour étudiant conforme à la réglementation canadienne en matière d'immigration. L'obtention d'un certificat d'acceptation du Québec est également obligatoire.

L'étudiant doit aussi répondre à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- être identifié comme Belge francophone sur sa carte d'identité et le démontrer en fournissant une copie;
- être détenteur d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou d'un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise délivré par un établissement de l'enseignement obligatoire ou supérieur, organisé ou subventionné par la Communauté française de Belgique.

Comment bénéficier d'une exemption

Cette section s'adresse aux étudiants d'autres provenances que la France ou la Communauté française de Belgique.

Si le [pays de l'étudiant est signataire](#) d'une entente de mobilité étudiante et qu'il souhaite bénéficier d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires pour ses études universitaires au Québec, il faut :

1. Communiquer avec le [représentant de la gestion des exemptions de son pays ou de l'organisation internationale](#) pour connaître les critères de sélection;
2. Faire une demande d'admission dans une université au Québec;
3. Une fois admis dans un programme universitaire menant à un diplôme (baccalauréat, maîtrise ou doctorat), fournir au [représentant de la gestion des exemptions](#) la lettre d'admission (conditionnelle ou définitive) ou une attestation récente de son inscription à l'université. Fournir également le [formulaire de candidature annexes II](#) rempli et signé (signature manuscrite obligatoire);
4. Le représentant de la gestion des exemptions l'informer de l'acceptation ou du refus de sa demande et, le cas échéant, de la recommandation de sa candidature;
5. Obtenir un [certificat d'acceptation du Québec pour études](#) auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et un [permis d'études](#) auprès du gouvernement du Canada.

Important à savoir à propos de la demande

En vertu des ententes, le pays de l'étudiant est responsable de la sélection des candidatures. Toute demande d'exemption doit être acheminée par l'intermédiaire des autorités officielles de son pays, c'est-à-dire le représentant désigné à titre de responsable de la gestion des exemptions. Il n'est pas possible, ni pour l'étudiant ni pour le gouvernement du Québec, de contourner cette formalité. **Aucune demande envoyée directement par les étudiants au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne sera considérée.**

Durée de l'exemption

Chaque exemption des droits de scolarité supplémentaires est accordée pour une inscription à temps plein à des cours crédités dans le programme pour lequel l'exemption est demandée. La durée de l'exemption varie en fonction du cycle d'études :

- Au programme de baccalauréat (1^{er} cycle) : la durée maximale est de 3 années consécutives pour un programme de 90 crédits et de 4 années consécutives pour un programme de 120 crédits.
- Au programme de maîtrise (2^e cycle) : la durée maximale est de 2 années consécutives.
- Au programme de doctorat (3^e cycle) : la durée maximale est de 3 années consécutives.

Les études libres et les programmes courts de tous les niveaux sont exclus (ex. : certificat, microprogramme, diplôme d'études supérieures spécialisées, etc.).

Pour plus d'informations au sujet des conditions et des [obligations liées à l'exemption](#), l'étudiant peut consulter le site du MEES.

9

POSSIBILITÉS D'EMPLOI PENDANT ET APRÈS LES ÉTUDES

Différentes possibilités s'offrent aux étudiants pour qu'ils puissent travailler pendant et après leurs études.

Possibilité de travailler pendant les études

À certaines conditions, il est possible pour l'étudiant international de travailler [sur le campus](#) ou [hors campus](#) pendant ses études, sans permis de travail. En effet, depuis le 1^{er} juin 2014, l'ensemble des étudiants internationaux qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire désigné du Québec peuvent travailler jusqu'à 20 heures par semaine durant leur session d'études et à temps plein durant l'été, sans devoir demander un permis de travail distinct.

Même si la formation professionnelle n'est pas considérée comme de niveau postsecondaire, les permis d'études accordés pour des programmes de ce type portent la mention postsecondaire. Cette particularité existe pour que ces étudiants puissent eux aussi profiter du privilège lié à la poursuite d'un travail à temps partiel sans avoir à obtenir un permis de travail.

Par ailleurs, un étudiant peut être amené à effectuer un stage obligatoire et contributif à son programme d'études québécois. Dès qu'il projette d'effectuer un stage à temps plein, l'étudiant, en plus d'être titulaire d'un permis d'études valide et d'être inscrit à temps plein dans un programme de formation professionnelle, collégiale ou universitaire d'un établissement désigné, doit obtenir un permis de travail de type « stage/coop ». Il faut préciser qu'un stage d'observation où l'étudiant ne prend pas part aux tâches n'exige pas de permis de travail « stage/coop ». Pour plus d'informations au sujet du [permis de travail « stage/coop »](#), l'étudiant peut consulter le site d'IRCC.

Dans le cas où l'étudiant est inscrit dans un établissement étranger et souhaite venir faire un stage au Québec, il doit obtenir une évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT), un certificat d'acceptation du Québec pour emploi ainsi qu'un permis de travail. Il existe certains cas de dispense d'EIMT, dont le programme Expérience internationale Canada (EIC) offert dans certains pays ayant signé une entente avec le Canada. Pour plus d'informations au sujet d'[EIC](#), l'étudiant peut consulter le site d'IRCC. Un étudiant venant d'un pays qui n'a pas signé d'entente avec le Canada et qui souhaite bénéficier d'EIC peut faire appel à l'une des [organisations reconnues](#) pour les jeunes étrangers.

Possibilité de travailler après les études

Un étudiant diplômé peut demander un permis de travail post-diplôme pour travailler à temps plein à la suite de ses études. Ce statut temporaire remplace son permis d'études.

Le permis de travail post-diplôme s'obtient après avoir satisfait à toutes les exigences d'un programme d'études de plus de 8 mois à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné. Il faut noter qu'un permis de travail peut également être délivré à la conjointe ou au conjoint qui accompagne l'étudiant.

La demande doit être présentée dans les 90 jours suivant la fin des études. Le permis de travail post-diplôme est valide pour une durée équivalente au programme d'études réalisé, soit pour un minimum de 8 mois et un maximum de 3 ans.

Les délais de traitement varient généralement de **3 à 5 mois pour les demandes en ligne** et de **4 à 5 mois pour les demandes par la poste**. Il est donc fortement suggéré de faire la demande par Internet. Des frais de **255 \$ CAN** sont exigés pour l'obtention du permis de travail post-diplôme.

Pour plus d'informations sur le [permis de travail post-diplôme](#), l'étudiant est invité à consulter le site d'IRCC.

Possibilité de demeurer au Québec à titre permanent

Pour demeurer au Québec à titre permanent après l'obtention d'un diplôme québécois, l'étudiant doit procéder en deux étapes :

1. Obtenir un Certificat de sélection du Québec (CSQ), délivré par le MIDI

Pour obtenir un CSQ, l'étudiant doit présenter une demande dans l'un des deux programmes suivants :

- Programme de l'expérience québécoise (PEQ) – Diplômé du Québec;

Il s'agit d'un programme accéléré de sélection des travailleurs qualifiés qui permet à un étudiant d'obtenir un CSQ en 20 jours ouvrables avant de demander la résidence permanente. Ce programme est offert à l'étudiant international qui a obtenu ou est en voie d'obtenir un diplôme du Québec, et qui présente une connaissance du français oral de niveau intermédiaire avancé. Il est offert aux niveaux collégial et universitaire, ainsi que pour les formations professionnelles d'au moins 1 800 heures.

- Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

Il s'agit du programme normal de sélection des travailleurs qualifiés, qui permet à un étudiant de faire une demande de CSQ avant d'obtenir la résidence permanente, mais qui implique des délais plus longs que ceux du PEQ. Il est offert à l'étudiant international qui poursuit ou a réussi un programme d'études au Québec, ou à l'étudiant qui participe à un programme d'échange jeunesse pour une période ou des périodes consécutives totalisant au moins un an et qui occupe un emploi à temps plein.

Les informations sur le [PEQ](#) et le [PRTQ](#) sont disponibles sur le site du MIDI.

2. Faire une demande de résidence permanente auprès du gouvernement du Canada, délivrée par IRCC

Après l'obtention de son CSQ, le candidat doit faire une [demande de résidence permanente](#) auprès du gouvernement du Canada, sur le site d'IRCC.

Pour connaître le marché du travail québécois et les programmes d'avenir

Le marché du travail québécois présente de nombreuses particularités qu'il est important de connaître. Il est possible de se renseigner sur le marché du travail grâce à plusieurs outils en ligne :

- Le site du MIDI présente quelques [informations générales](#) sur le marché du travail québécois.
- Sur le site d'Emploi Québec, l'outil [Information sur le marché du travail](#) (IMT) présente divers métiers et professions ainsi que le marché du travail selon les régions ou les industries. On y trouve plusieurs informations utiles par profession, telles que la description des tâches, les salaires, les perspectives d'emploi, les employeurs potentiels, les conditions d'accès et la formation requise.
- Par ailleurs, au Québec, l'exercice d'un certain nombre de professions et de métiers est réglementé. En fonction du programme d'études suivi au Québec et de ses expériences précédentes, il est possible que l'étudiant doive entreprendre des démarches pour obtenir le droit d'exercer une profession ou un métier réglementés. Pour connaître les [métiers et professions réglementés](#), l'étudiant peut consulter le site du MIDI.

Plusieurs programmes de formation collégiale et universitaire obtiennent des taux de placement très élevés. Les formations dans les domaines de la santé et des sciences appliquées offrent des perspectives d’insertion en emploi particulièrement favorables depuis plusieurs années et pour l’avenir prévisible. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, en voici plusieurs exemples³ :

Domaine	Réseau	Programme
Santé	Collégial	Soins infirmiers
		Sciences infirmières
	Universitaire	Pharmacie et sciences pharmaceutiques
		Ergothérapie
		Médecine
Sciences appliquées	Collégial	Techniques de l’informatique
		Technologie de l’électronique industrielle
		Techniques de génie mécanique
		Technologie de la mécanique du bâtiment
	Universitaire	Génie mécanique
		Sciences de l’informatique
		Génie électrique, électronique et des communications
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs
Autre	Collégial	Techniques de santé animale
		Technologie de maintenance industrielle
	Universitaire	Actuariat

Pour la formation professionnelle, plusieurs programmes présentent également de bonnes perspectives d’emploi. Les cinq domaines les plus prometteurs sont :

- Entretien d’équipement motorisé;
- Fabrication mécanique;
- Mécanique d’entretien;
- Métallurgie;
- Santé.

Pour connaître l’ensemble des programmes en formation professionnelle ainsi que les débouchés professionnels pour chacun d’eux, l’étudiant peut consulter le site [Québec métiers d’avenir](#), qui présente les formations aux perspectives acceptables et positives au Québec.

³ Ces exemples ne sont donnés qu’à titre indicatif seulement. Cette liste de programmes qui obtiennent des taux de placement élevés peut être amenée à évoluer. Le cas échéant, la liste pourra être reconsidérée.

10

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

MILIEU FRANCOPHONE

Phare de la francophonie au cœur des Amériques, le Québec offre aux étudiants l'occasion de vivre et d'étudier en français. La plupart des universités et des collèges proposent des cours de français langue étrangère et langue seconde toute l'année.

SERVICES OFFERTS AUX ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Depuis le mois d'octobre 2016, les étudiantes et les étudiants internationaux titulaires d'un CAQ et fréquentant un établissement d'enseignement désigné sont admissibles aux services de [francisation en ligne](#) (FEL) et au [service d'intégration en ligne](#) (SIEL).

Le site du MIDI propose plus d'informations à ce sujet dans la section [Apprendre le français au Québec ou hors Québec](#).

Pour plus d'informations sur les écoles de langues qui offrent des cours de français, il est possible de consulter le site de l'[Association québécoise des écoles de français langue étrangère](#) (AQEFLE).

11

COMPARABILITÉ DES DIPLÔMES

La reconnaissance de crédits obtenus à l'étranger relève de chaque établissement, qui assume l'entière responsabilité de déterminer les exigences relatives à la reconnaissance des crédits et à l'admissibilité des étudiantes et étudiants à un de ses programmes. L'étudiant doit donc communiquer directement avec l'établissement de son choix pour connaître les différentes modalités liées à la reconnaissance de ses acquis à l'étranger et à son admissibilité au programme québécois souhaité.

Il faut préciser qu'une fois le programme québécois terminé, la reconnaissance à l'extérieur du Québec du diplôme obtenu ne dépend pas du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, le MIDI offre un service d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Il indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de formation du Québec peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec.

L'évaluation comparative n'est ni un diplôme ni une équivalence de diplôme.

Il s'agit d'un avis d'expert émis à titre indicatif seulement. Elle ne crée aucune obligation de la part des établissements d'enseignement, des employeurs, des ordres professionnels ou des autres organismes de réglementation, qui s'en servent toutefois régulièrement.

L'étudiant qui souhaite faire une demande d'évaluation comparative de ses études effectuées hors Québec, ou qui souhaite se renseigner davantage sur la démarche, peut consulter le site de [Services Québec – Citoyens](#).

12

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Cette section de la trousse porte sur les questions les plus fréquemment posées par les personnes intéressées par des études au Québec et les réponses qu'il est pertinent de fournir. Cette liste de questions et de réponses a été conçue en collaboration avec les représentations du Québec à l'étranger, les pupitres du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), la Direction des relations extérieures du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que ses secteurs concernés, et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Certaines réponses aux questions ciblent plus particulièrement les ressortissants de la France, de la Chine, du Mexique, du Maghreb, de la Belgique, des États-Unis, de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique subsaharienne. Elle répond en cela à la Stratégie de promotion internationale de l'offre éducative québécoise, qui prévoit que les démarches de prospection et d'attraction d'élèves et d'étudiants soient menées sur ces neuf territoires prioritaires.

CHOIX D'UN ÉTABLISSEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. Comment obtenir l'information sur l'ensemble des programmes d'études au Québec?

Il n'existe pas de source centralisée d'information sur l'ensemble des programmes d'études offerts au Québec.

Pour la formation professionnelle et technique, le site [Inforoute FPT](#) se présente comme la principale ressource pour les étudiants internationaux qui désirent connaître l'ensemble des programmes d'études offerts par les commissions scolaires et les établissements d'enseignement collégial. Ceux qui souhaitent en apprendre plus sur la formation professionnelle peuvent aussi visiter le site [Québec métiers d'avenir](#), qui recense les programmes d'études en français et en anglais et dispose d'un moteur de recherche offrant la possibilité de sélectionner le programme désiré.

Pour la formation collégiale, le site [CégepsduQuébec](#) présente un moteur de recherche par secteur d'études, programme et région.

Pour la formation universitaire, l'étudiant est invité à faire ses recherches directement auprès des établissements qui l'intéressent.

2. Quelle est la structure du système scolaire au Québec?

Le système d'éducation du Québec comprend l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire (qui inclut la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle), l'enseignement collégial préuniversitaire et technique, ainsi que l'enseignement universitaire et la formation postdoctorale. Il comprend des établissements publics et privés.

Voir la [section 1](#) pour plus de détails sur le système d'éducation au Québec.

3. Quelles sont les différences entre les cégeps et les universités?

Les cégeps offrent l'enseignement collégial, qui constitue l'une des particularités du système d'éducation du Québec. Il s'agit d'un ordre d'enseignement supérieur qui fait le pont entre l'éducation obligatoire, constituée du primaire et du secondaire, et les études universitaires. Les collèges offrent un enseignement général (préuniversitaire) de deux ans, qui précède la formation universitaire. Ils offrent aussi la formation technique, qui s'échelonne sur trois ans et prépare au marché du travail, mais qui peut également mener à l'université. Les deux parcours conduisent au diplôme d'études collégiales (DEC) ou à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC), qui est un programme de formation technique de plus courte durée.

Les universités, quant à elles, offrent l'enseignement universitaire, qui suit la formation collégiale préuniversitaire. Les études universitaires comprennent les programmes de baccalauréat (premier cycle), de trois ou de quatre années selon la discipline; les programmes de maîtrise (deuxième cycle), d'une ou de deux années; et les programmes de doctorat (troisième cycle), de trois années ou plus. La plupart des établissements offrent également des programmes courts (certificats, diplômes d'études supérieures spécialisées, etc.) à durée variable.

Voir la [section 1](#) pour plus de détails sur l'enseignement collégial et universitaire.

4. Quelles sont les disciplines d'excellence de chaque établissement d'enseignement universitaire québécois?

L'Université Bishop's est une université anglophone de 1^{er} cycle. Elle offre 5 pôles de formation : l'administration, l'éducation, les sciences humaines, les sciences sociales et les mathématiques.

HEC Montréal est la première école de gestion au Canada et l'un des établissements québécois les plus ouverts sur l'international. Elle offre des programmes à dominante internationale comme son baccalauréat en administration des affaires, trilingue.

L'ÉTS s'est spécialisée dans le génie et le transfert technologique. Pendant leur cursus, les étudiants doivent effectuer trois stages en industrie. L'ÉTS offre des programmes de baccalauréat en génie créés spécifiquement pour les diplômés de niveau collégial technique qui désirent se doter d'une formation universitaire.

L'ENAP est spécialisée en administration publique. Elle accompagne les individus, les organisations et les gouvernements dans le développement et le renouvellement d'une administration publique. Ses domaines de recherche sont liés à la gestion publique.

L'INRS a un mandat particulier de recherche : il forme aux cycles supérieurs des étudiants qui doivent participer à la recherche. L'Institut a développé des créneaux liés à la santé, à l'environnement et aux télécommunications.

L'Université Concordia se distingue dans les domaines des arts et de l'aéronautique, et offre notamment plusieurs programmes d'échanges internationaux.

L'Université Laval offre plus de 400 programmes d'études, dont plusieurs formations sur mesure, continues et à distance. Elle se distingue notamment en neuro-photonique, en agriculture-alimentation et en océanographie nordique. Elle est aussi la seule à former des ingénieurs forestiers et des ingénieurs du bois jusqu'au doctorat.

L'Université McGill est l'une des plus reconnues en Amérique du Nord, notamment pour ses activités de recherche dans les domaines de la médecine, des sciences de la santé et de la chimie verte.

L'Université de Montréal est une université généraliste connue pour ses programmes de formation dans tous les secteurs. Elle est un leader mondial dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

Polytechnique Montréal, un des plus importants établissements d'enseignement et de recherche au Canada, est la première école dans son domaine au Québec en raison de l'ampleur des fonds alloués à la recherche. Le génie biomédical, un de ses fers de lance, est un domaine en émergence.

L'UQAT est un établissement régional enraciné dans son milieu. Elle se distingue en formation et en recherche dans les domaines des mines et de la forêt.

L'UQAC est aussi une université régionale. Ses chercheurs en technologies de l'aluminium, en études sur le givrage, en géologie et en histoire des populations sont particulièrement bien reconnus.

L'UQAM forme des professionnels dans les domaines de l'art, de l'éducation, de la communication, de la gestion, de la science politique, des sciences et du droit. Elle se distingue par ses services aux étudiants et par ses activités de recherche souvent axées sur les préoccupations sociales.

L'UQO contribue au développement scientifique, notamment par son Institut des sciences de la forêt tempérée.

L'UQAR propose des formations sur les sciences de la mer, le développement régional et la nordicité. Elle jouit d'une notoriété mondiale dans le domaine de l'océanographie. On y trouve le siège du Réseau Québec maritime (RQM), qui regroupe l'ensemble des chercheurs québécois en sciences de la mer.

L'UQTR se distingue pour l'originalité de ses programmes spécialisés et bien adaptés au marché du travail. En recherche, l'UQTR a développé les créneaux de la biologie médicale, des arts et de l'électronique industrielle.

L'Université de Sherbrooke a comme spécificité les programmes coopératifs, alternance entre stages rémunérés et sessions d'études dans 30 programmes. En recherche, elle se distingue dans les domaines des matériaux et de la physique quantique.

La Téléuq est une université qui offre exclusivement de la formation à distance.

Voir l' [annexe1](#) pour une description plus détaillée de chaque université.

5. Quelles sont les meilleures universités québécoises? Existe-t-il un classement des meilleures universités et écoles au Québec?

Il n'existe pas à proprement parler de classement des meilleures universités au Québec. Cependant, selon le [Times Higher Education World Rankings 2018](#), qui liste les 1 000 meilleures universités à l'échelle mondiale, six sont des universités québécoises (McGill au 42^e rang, l'Université de Montréal au 108^e, l'Université Laval au 276^e, Concordia au 501^e, le réseau de l'Université du Québec au 574^e et l'Université de Sherbrooke au 580^e).

De plus, Research Infosource inc., qui est une division de la firme de consultation industrielle The Impact Group, publie chaque année un [palmarès des 50 meilleures universités en recherche au Canada](#), parmi lesquelles se démarquent avantagement les universités québécoises (notamment McGill en 2^e position, l'UdeM en 4^e et l'Université Laval en 6^e selon les dernières données disponibles pour 2016).

En 2018, selon le [QS Best Student Cities 2018](#), Montréal figure comme la meilleure ville où étudier en Amérique du Nord, et se place 4^e dans le monde après Londres (1^{re}), Tokyo (2^e) et Melbourne (3^e). Le [QS Best Student Cities](#) s'appuie sur six catégories : **le classement des universités; le bassin d'étudiants; la désirabilité; l'activité des employeurs; le coût de la vie et des études** et, nouveau critère cette année, **l'expérience étudiante**.

6. Y a-t-il un âge maximal pour être admis en formation professionnelle, au cégep ou à l'université?

Non, il n'existe pas d'âge maximal pour être admis en formation professionnelle, au cégep ou à l'université.

7. Une famille s'apprête à immigrer au Québec; comment peut-elle inscrire son enfant à une école primaire ou secondaire?

L'étudiant doit se référer à [l'information](#) qui se trouve sur le site du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin de trouver une école qui lui convient selon différents critères (proximité géographique, municipalité, commission scolaire, etc.).

8. Y a-t-il des examens de sélection à passer pour être admis dans un établissement de formation professionnelle, d'enseignement collégial ou universitaire?

Cela dépend de chaque établissement, ainsi que du programme d'études envisagé. L'étudiant doit contacter l'établissement choisi et vérifier les modalités d'admission qui s'appliquent.

9. Quels sont les documents à fournir pour être admis dans un établissement québécois?

Pour étudier au Québec, un étudiant international doit d'abord être admis dans l'établissement d'enseignement désigné de son choix situé au Québec. Pour ce faire, il doit présenter une demande d'admission. Pour connaître les différentes modalités liées à sa demande d'admission, l'étudiant est invité à communiquer directement avec l'établissement de son choix.

Par la suite, il devra obtenir un **certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études** auprès du MIDI, ainsi qu'un permis d'études délivré par IRCC. Cette obligation s'applique pour tout programme d'études de plus de six mois. Certains ressortissants étrangers doivent aussi se procurer un **visa de résident temporaire** pour entrer au Canada. Dans ce cas, c'est le Bureau canadien des visas qui le délivrera en même temps que le permis d'études.

Finalement, l'étudiant doit obtenir **une assurance maladie et hospitalisation** du Québec valide pour toute la durée de son séjour d'études au Québec, sauf si son pays d'origine est visé par une entente de sécurité sociale conclue avec le Québec.

Pour plus d'information sur les documents à obtenir, voir la [section 5](#) portant sur les Étapes à suivre pour étudier au Québec.

10. Comment se caractérise la vie étudiante au Québec?

Le Québec offre une qualité de vie remarquable et propose de nombreux atouts toujours très appréciés des étudiants internationaux et qui rendent la vie étudiante très populaire.

Parmi eux, l'avantage linguistique distingue le Québec des autres provinces canadiennes : on y vit et on y étudie en français, ce qui représente un plus dans la vie des étudiants francophones. Les étudiants bénéficient également d'un coût de la vie accessible et très compétitif, en plus d'étudier dans des **établissements d'enseignement reconnus internationalement**.

La **réussite des étudiants** est au cœur des priorités de l'enseignement québécois. Les établissements offrent un encadrement exceptionnel pour que les étudiants internationaux réussissent leurs études, se logent décentement, s'intègrent à la vie locale et organisent le mieux possible leur vie étudiante au Québec.

Les étudiants peuvent savourer la convivialité chaleureuse des Québécois et tirer profit de plusieurs belles rencontres internationales et de **multiples activités culturelles et sportives**. Dans toutes les villes du Québec, été comme hiver, de nombreux festivals et des célébrations variées sont organisés.

11. Existe-t-il des programmes d'apprentissage en alternance au Québec?

L'alternance travail-études est une formule éducative adoptée par l'établissement scolaire en vue de donner aux élèves l'occasion de réaliser au moins deux stages en milieu de travail (représentant un minimum de 20 % des heures du programme d'études) au cours de leur formation. Plusieurs programmes d'études professionnelles sont offerts sous cette forme.

De plus, des projets pilotes d'apprentissage accru en milieu de travail sont mis en œuvre depuis 2015. Ils visent une plus grande présence des élèves en entreprise. Les heures de formation en entreprise peuvent correspondre à plus de 50 % des heures prévues au programme d'études.

Au niveau collégial, dans les programmes techniques, plusieurs établissements proposent des stages, de l'alternance travail-études et des apprentissages en milieu de travail. En 2015-2016, en réponse à un sondage de la Fédération des cégeps, 37 cégeps ont déclaré offrir des stages dans 80 % de leurs programmes.

Au niveau universitaire, presque tous les établissements offrent des programmes en alternance, dont les plus connus sont ceux de l'Université Laval, de l'Université de Sherbrooke et de l'ÉTS.

À noter que dans certains cas, l'étudiant, en plus d'être titulaire d'un permis d'études valide et être inscrit à temps plein, devra obtenir un [permis de travail de type « stage/coop »](#).

12. Existe-t-il des programmes à double diplôme?

Plusieurs établissements collégiaux et universitaires québécois ont signé des ententes avec des établissements étrangers concernant des programmes à double diplôme. Très répandu en Europe, le double diplôme offre aux étudiants de 2^e cycle la possibilité d'acquies deux diplômes, un premier d'un établissement québécois et un deuxième d'un établissement d'un pays étranger. L'étudiant est invité à contacter l'établissement de son choix pour en apprendre davantage sur les possibilités de suivre un programme à double diplôme.

Voir la [section 4](#) pour plus de détails sur les programmes à double diplôme.

13. Peut-on faire un doctorat directement après le baccalauréat, sans passer par la maîtrise, au Québec?

C'est possible, mais cela ne s'applique que dans certains programmes. L'étudiant est invité à se renseigner directement auprès de son établissement pour connaître ces programmes.

COMPARABILITÉ DES DIPLÔMES

14. Quelles sont les équivalences entre les diplômes étrangers et québécois?

On ne parle pas d'équivalence des diplômes, mais plutôt d'évaluation comparative des études.

L'[Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec](#) donne lieu à un document qui indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de formation du Québec peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec. L'évaluation comparative n'est ni un diplôme ni une équivalence de diplôme. C'est un **avis d'expert** émis à titre indicatif seulement. Elle ne crée aucune obligation pour les employeurs, les ordres professionnels ou les autres organismes de réglementation.

15. Existe-t-il des ententes entre collèges étrangers et universités québécoises qui permettent aux étudiants internationaux d'entrer directement en première année d'un programme de baccalauréat au Québec, sans devoir effectuer des cours de transition ou de mise à niveau?

Bien que des projets aient été mis en place durant les dernières années par le biais d'initiatives de certains établissements, il ne s'agit pas d'un modèle fréquent. De plus, il s'agit plutôt d'une année préparatoire suivie au collège d'origine et qui mène par la suite à une admission garantie dans l'université québécoise partenaire. L'étudiant est invité à se renseigner auprès de son établissement d'origine ainsi qu'auprès de l'établissement québécois de son choix.

16. Une formation effectuée à l'étranger est-elle reconnue au Québec? Les diplômes d'un étudiant lui permettent-ils de s'inscrire directement aux programmes d'études universitaires du Québec?

L'étudiant est invité à contacter directement l'établissement d'enseignement qui l'intéresse, car ce sont les établissements d'enseignement qui déterminent les conditions et procédures d'admission aux programmes ainsi que la reconnaissance des diplômes.

17. Comment faire reconnaître au Québec des études réalisées à l'étranger, et auprès de quel organisme, en vue d'une inscription à un programme d'études?

L'étudiant est invité à contacter directement l'établissement d'enseignement qui l'intéresse, car ce sont les établissements d'enseignement qui déterminent les conditions et procédures d'admission aux programmes ainsi que la reconnaissance des diplômes.

18. Peut-on commencer un programme d'études universitaires à l'étranger (p. ex., baccalauréat) et le finir au Québec?

La reconnaissance de crédits obtenus à l'étranger relève de chaque établissement, qui assume l'entière responsabilité de déterminer les exigences relatives à la reconnaissance des crédits et à l'admissibilité des étudiantes et étudiants à un de ses programmes. L'étudiant doit donc communiquer directement avec l'établissement de son choix pour connaître les différentes modalités liées à la reconnaissance de ses acquis à l'étranger et à son admissibilité au programme québécois souhaité.

Il faut préciser qu'une fois le programme québécois terminé, la reconnaissance à l'extérieur du Québec du diplôme obtenu ne dépend pas du gouvernement du Québec.

19. Comment et où faire authentifier un relevé de notes du Québec à l'étranger?

L'authentification des diplômes et des relevés de notes est une démarche diplomatique qui ne relève pas du gouvernement du Québec, mais plutôt du gouvernement du Canada. L'étudiant est donc invité à contacter les [services d'authentification d'Affaires mondiales Canada](#).

20. Les diplômes québécois sont-ils reconnus à l'étranger, notamment en France?

Une [Entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles](#) a été conclue en 2008 par le gouvernement du Québec et celui de la République française. Par cette entente, la France et le Québec ont notamment convenu d'une procédure commune de reconnaissance de la qualification professionnelle visant à faciliter et à accélérer l'obtention d'une aptitude légale à exercer une profession ou un métier réglementés sur les deux territoires. Pour tout ce qui n'est pas couvert par cette entente, il importe de savoir que, finalement, seul le gouvernement français peut déterminer les diplômes québécois qui sont reconnus en France. Il en est de même pour tous les gouvernements étrangers, qui assument l'entière responsabilité de reconnaître un diplôme québécois.

Par ailleurs, une personne titulaire d'un DEC peut minimalement poursuivre des études supérieures en France, comme le présente le site du [ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#) en France.

L'étudiant peut aussi s'informer auprès du [Centre ENIC-NARIC France](#), autorité française compétente en matière de reconnaissance des diplômes étrangers.

PROCESSUS MIGRATOIRES

21. Comment obtenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études?

Le CAQ pour études est délivré par le gouvernement du Québec. Des frais sont exigés pour le traitement de la demande. La démarche comporte quatre étapes :

L'étudiant doit choisir un programme d'études et un établissement d'enseignement désigné par le gouvernement du Québec.

Il doit déposer une demande d'admission dans l'établissement choisi.

Dès la réception de la lettre d'admission, il doit déposer une demande de CAQ pour études auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour tout séjour de plus de six mois.

À cette fin, l'étudiant doit remplir une demande de CAQ en ligne disponible sur le site Web du MIDI et transmettre les documents papier exigés.

Il peut aussi déposer une demande par la poste en téléchargeant le formulaire papier de demande de CAQ à partir du site Web du MIDI. Le candidat n'aura toutefois pas accès à un dossier électronique pour suivre l'état de sa demande et recevoir les documents par voie électronique.

Si la demande est acceptée, une lettre d'acceptation est versée au dossier électronique du candidat et la copie du CAQ est expédiée par la poste.

Voir la [section 5](#) pour plus de détails sur les étapes à suivre pour étudier au Québec.

22. Un étudiant peut-il faire une demande de CAQ pour études et une demande d'immigration permanente simultanément?

Non, car en demandant un CAQ, l'étudiant signifie aux autorités son intention de demeurer sur le territoire de façon temporaire. La double intention n'est pas permise. Ce n'est qu'à la fin de son programme d'études que l'étudiant peut demander à rester sur le territoire à titre de travailleur qualifié permanent.

Voir la [section 9](#) pour plus de détails sur les possibilités d'emploi après les études.

23. Un étudiant doit-il attendre la confirmation d'admission officielle avant d'entreprendre les démarches de CAQ?

Oui, la lettre d'admission officielle dans un établissement d'enseignement québécois est exigée lors du dépôt de la demande de CAQ. Elle est généralement disponible avant le 31 mars de chaque année pour les cours débutant à la session d'automne.

24. Quelle est la différence entre un visa d'études et un permis d'études?

Un permis d'études est un document délivré par le gouvernement fédéral qui autorise les étudiants internationaux à étudier dans un établissement d'enseignement désigné au Canada.

Le permis d'études n'est pas un visa. La plupart des étudiants internationaux ont également besoin d'un visa de résident temporaire ou d'une autorisation de voyage électronique (AVE) pour se rendre au Canada. Ces documents sont délivrés automatiquement avec le permis d'études. Il n'est pas nécessaire de présenter une demande distincte ni de payer d'autres frais.

25. Comment obtenir un visa de résident temporaire pour étudier au Canada et quelles sont les conditions à respecter pour l'obtenir?

Certains ressortissants étrangers doivent se procurer un [visa de résident temporaire](#) pour entrer au Canada. Dans ce cas, c'est le Bureau canadien des visas qui le délivre en même temps que le permis d'études. Voir la question 27.

26. Comment obtenir un permis d'études?

Le permis d'études est délivré par le gouvernement du Canada. Des frais de 150 \$ CAN (en date du 1^{er} janvier 2018) sont exigés pour le traitement de la demande.

L'étudiant international qui est **déjà au Canada** et en est à sa première demande de CAQ pour études doit vérifier auprès d'IRCC où déposer sa demande de [permis d'études](#).

L'étudiant international qui a la **citoyenneté américaine** ou la **résidence permanente aux États-Unis**, la **citoyenneté danoise** et réside au Groenland, ou la citoyenneté française et réside à **Saint-Pierre-et-Miquelon** peut obtenir son [permis d'études](#) du gouvernement du Canada à son arrivée au point d'entrée. Dans tout autre cas, l'étudiant doit déposer une demande auprès du [Bureau canadien des visas](#) qui couvre son pays de résidence ou de nationalité. Si c'est requis, il doit aussi obtenir un [visa de résident temporaire](#) ou une AVE. Ces documents sont délivrés automatiquement avec le permis d'études.

Il est également possible de présenter une [demande de permis d'études en ligne](#).

27. Un étudiant peut-il partir au Québec avant d'avoir obtenu sa lettre d'introduction, et faire valider son permis d'études une fois sur place?

Non. Le candidat doit se présenter à la frontière avec la lettre d'introduction (lettre délivrée par le bureau des visas qui confirme l'approbation de la demande de permis d'études) et son CAQ. Sous réserve de présenter ces deux documents, son permis d'études peut lui être délivré à la frontière par l'agent d'immigration.

28. Un étudiant mineur peut-il étudier au Québec? Y a-t-il des démarches particulières?

Les exigences varient en fonction de la situation de l'enfant mineur :

- Enfant mineur accompagné;
- Enfant mineur non accompagné;
- Enfant mineur accompagné d'un seul parent.

Pour obtenir plus d'information, il faut s'adresser au [MIDI](#).

29. La famille d'un étudiant peut-elle l'accompagner durant ses études? Si oui, comment doit-il procéder?

C'est possible. Un formulaire de demande de CAQ pour études doit alors être rempli par chaque personne qui fera des études au Québec. L'étudiant accompagné par sa famille doit démontrer qu'il peut assumer tous les frais de subsistance, de transport, d'installation et de scolarité, les siens et ceux des membres de sa famille. Il doit aussi posséder une assurance maladie et hospitalisation qui les couvre, lui et les membres de sa famille qui l'accompagnent.

30. Quelle catégorie de visa les enfants d'un étudiant recevront-ils s'ils l'accompagnent, s'ils sont majeurs et ont déjà fini leurs études à l'étranger?

Tout dépend de leur âge et de leurs intentions au Québec.

Par définition, un enfant à charge est un enfant de moins de 22 ans, qui n'est ni marié ni conjoint de fait, ou un enfant de 22 ans ou plus qui, depuis le moment où il a atteint l'âge de 22 ans, n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins et doit dépendre du soutien financier de ses parents en raison de son état physique ou mental. L'enfant du demandeur âgé de 22 ans ou plus n'est pas considéré comme un enfant à charge.

Les enfants qui ne sont pas des enfants à charge peuvent présenter une demande pour venir au Canada, fondée sur leur propre situation, à titre d'étudiants internationaux ou dans le cadre de divers programmes d'immigration économique.

COÛTS DES ÉTUDES, BOURSES ET EXEMPTIONS

31. Est-il possible d'obtenir des bourses pour étudier au Québec? Si oui, à qui l'étudiant doit-il s'adresser?

La section [Bourses d'excellence](#) cible ce sujet. Plusieurs bourses sont offertes pour qu'un étudiant international étudie au Québec, notamment des bourses d'excellence pour le 3^e cycle universitaire et pour la formation professionnelle. Certaines bourses sont aussi offertes au niveau collégial aux étudiants de l'espace francophone. Le gouvernement du Canada offre également des bourses aux étudiants étrangers. L'étudiant international est invité à contacter l'établissement d'enseignement auquel il envisage de s'inscrire pour vérifier quelles bourses sont proposées.

32. Existe-t-il des aides financières pour faire un stage professionnel au Québec?

L'étudiant international n'est pas admissible à l'aide financière aux études (AFE) du Programme de prêts et bourses du régime québécois d'aide financière aux études, administré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

En effet, pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, un étudiant doit respecter certains critères d'admissibilité, notamment détenir la citoyenneté canadienne ou un autre statut légal au Canada. Les aides financières offertes dans le cadre de ce programme ne s'appliquent pas de facto aux étudiants internationaux.

33. Existe-t-il des bourses pour apprendre le français ou l'anglais (cours de langues)?

Une recension de toutes les bourses offertes aux étudiants internationaux pour l'apprentissage du français ou de l'anglais sera publiée.

34. Existe-t-il des exemptions de droits de scolarité supplémentaires?

Plusieurs exemptions de droits de scolarité supplémentaires peuvent être accordées au Québec, à tous les niveaux d'enseignement. La section « Exemptions des droits de scolarité supplémentaires exigés des élèves et des étudiants internationaux » porte précisément sur ce sujet.

35. Combien coûte un séjour d'études pour un étudiant international?

Pour venir étudier au Québec, l'étudiant doit démontrer qu'il est en mesure d'acquitter les droits de scolarité applicables et les autres frais liés aux études (voir la question 43) et d'assumer ses frais de subsistance pendant toute la durée de son séjour d'études. Il doit aussi prévoir les coûts administratifs liés aux demandes de CAQ et de permis d'études.

Pour plus d'informations sur les frais liés au séjour d'études, voir la [section 6](#).

36. À combien s'élèvent les droits de scolarité par année (université, cégep, école secondaire)?

Les droits de scolarité d'un étudiant international sont prévus dans les règles budgétaires élaborées par le MEES et sont sujets à changement chaque année. Pour plus d'informations sur les frais liés au séjour d'études, voir la [section 6](#).

37. Quel est le coût de la vie au Québec pour un étudiant?

Mensuellement, l'hébergement peut coûter entre 350 et 1 000 \$ (selon le type de logement choisi, voir la question 45), la nourriture achetée à l'épicerie, environ 350 \$, et les transports en commun, de 60 à 100 \$.

38. À combien s'élève le coût d'un logement au Québec?

- Logement en résidence : environ 350 \$ par mois.
- Logement en colocation : entre 350 et 500 \$ par mois.
- Logement seul : entre 600 et 1 000 \$ par mois.

39. L'étudiant bénéficie-t-il de droits de scolarité moins élevés s'il a la double citoyenneté (p. ex., américaine et canadienne, ou canadienne et française)?

L'étudiant qui a une double citoyenneté, dont la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, est traité, au regard des droits de scolarité, comme un Canadien. Exceptionnellement, s'il est concerné par une entente intergouvernementale signée par le Québec en matière de droits de scolarité, il est traité selon les termes de cette entente, à la condition toutefois que le lieu de sa dernière résidence ne soit pas dans une autre province du Canada.

Il convient de préciser que, en vertu d'une entente avec la France, tous les étudiants titulaires d'un passeport français valide sont identifiés comme faisant partie de l'entente. En ce qui concerne les autres pays, seuls les étudiants dont le nom apparaît sur la liste envoyée par le MEES aux registraires (deux fois par année, soit pour le trimestre d'automne et les trimestres d'hiver et d'été) sont identifiés comme faisant partie de l'entente.

Les élèves bénéficiant de privilèges liés à leur double citoyenneté ne sont pas considérés comme des résidents du Québec, mais sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires normalement exigés des élèves canadiens non-résidents du Québec.

40. Les droits de scolarité offerts aux étudiants belges seront-ils bientôt les mêmes que ceux offerts aux étudiants français?

En vertu de l'entente en matière de mobilité étudiante signée entre le gouvernement du Québec et celui de la Communauté française de Belgique, les étudiants belges francophones inscrits dans une université québécoise bénéficieront, dès la session d'automne 2018, du tarif canadien non-résident du Québec pour le niveau universitaire de 1^{er} cycle (baccalauréat) et du tarif québécois pour les programmes de 2^e et 3^e cycles (maîtrise et doctorat).

ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION

41. L'étudiant doit-il obtenir une assurance maladie et hospitalisation? Combien cela lui coûtera-t-il?

L'étudiant qui n'est pas visé par une entente de sécurité sociale doit effectivement obtenir une assurance maladie et hospitalisation du Québec. Les frais pour bénéficier d'une telle assurance sont établis par divers assureurs privés et peuvent varier selon les services offerts. La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas d'informations sur ces coûts.

L'étudiant visé par une entente de sécurité sociale peut être inscrit au régime d'assurance maladie du Québec et bénéficier gratuitement de la couverture offerte.

Pour plus d'informations, voir le point 5 de la [section 5](#).

42. L'étudiant peut-il bénéficier d'une assistance médicale pendant son séjour d'études au Québec?

L'étudiant international doit détenir une assurance maladie et hospitalisation valide pour toute la durée de ses études au Québec pour bénéficier d'une assistance médicale.

FRANCISATION

43. Où l'étudiant international peut-il suivre des cours de français?

Depuis le mois d'octobre 2016, les étudiantes et les étudiants internationaux titulaires d'un CAQ et fréquentant un établissement d'enseignement désigné sont admissibles aux services de [francisation en ligne](#) (FEL) du MIDI.

L'étudiant peut également suivre des cours de langues hors des établissements reconnus par le MEES (écoles de langues privées, organismes communautaires, cours particuliers, autoformation, etc.).

Voir la [section 10](#) pour plus d'informations.

44. Quelles sont les meilleures options pédagogiques (d'écoles, de cours) pour apprendre le français?

Le choix des options dépend des besoins de l'étudiant. Voir la question 53 pour les différentes options.

45. L'étudiant doit-il suivre un examen de français avant de s'inscrire dans un établissement québécois?

Ce sont les établissements d'enseignement qui fixent leurs propres critères d'admission. Dans certains établissements, l'étudiant doit effectivement prouver qu'il a une connaissance suffisante du français pour pouvoir s'inscrire. L'étudiant peut consulter les conditions d'admission sur le site Web de chaque établissement d'enseignement.

46. Que peut faire un étudiant s'il n'a pas une connaissance parfaite de la langue française, mais qu'il souhaite étudier au Québec?

Le Québec étant une province francophone, il est nécessaire de parler français autant dans la vie professionnelle que dans la vie sociale. Il est donc recommandé aux personnes non francophones de suivre des cours de français avant leur arrivée au Québec et, au besoin, de se perfectionner une fois sur place.

Si la connaissance du français est une condition d'admission de l'établissement d'enseignement dans lequel l'étudiant souhaite s'inscrire, il existe, partout dans le monde, des centres offrant des cours et des tests de français reconnus par le Québec : [les centres agréés TEF et TEFaQ](#) et [les centres agréés TCF et TCFQ](#).

De plus, le MIDI a signé des ententes de service avec certaines Alliances françaises et certains instituts hors Québec pour que les personnes désireuses d'immigrer au Québec apprennent ou perfectionnent le français. L'étudiant peut consulter [la liste des ententes signées avec des écoles de langues](#) sur le site Web du MIDI.

47. Si l'étudiant ne comprend pas la langue française, peut-il d'abord suivre des cours en anglais, et étudier la langue française en même temps?

Cela dépend des conditions d'admission propres à chaque établissement d'enseignement. L'étudiant est invité à consulter l'établissement dans lequel il souhaite s'inscrire.

48. Quelles sont les mesures de francisation offertes?

Les étudiantes et les étudiants internationaux titulaires d'un CAQ pour études et fréquentant une université ou un établissement d'enseignement au Québec reconnus par le MEES sont admissibles gratuitement aux [services de francisation en ligne](#) (FEL) et au [service d'intégration en ligne](#) (SIEL). Ces services de francisation ne sont toutefois pas offerts au niveau débutant.

Voir la [section 10](#) pour plus d'informations sur l'apprentissage du français.

49. Existe-t-il des programmes bilingues en anglais-français dans les universités ou les collèges?

Bien qu'assez limitée, une offre de programmes d'études bilingue existe dans certains domaines. L'étudiant doit s'informer auprès de l'établissement d'enseignement dans lequel il souhaite s'inscrire pour en apprendre plus sur ces programmes.

50. Le Bureau de coopération interuniversitaire (anciennement la CREPUQ) offrait autrefois un programme d'immersion en français d'un an suivi du programme normal de quatre ans. Est-ce toujours offert?

Ce programme n'existe plus.

51. Où l'étudiant international peut-il suivre des cours d'anglais au Québec?

Bien que le Québec soit une province francophone, il est souvent nécessaire, dans certains emplois ou secteurs d'activités économiques, de connaître l'anglais. De nombreux établissements québécois proposent des cours d'anglais. Pour en savoir plus, il suffit de consulter le site Web de chaque établissement.

52. L'étudiant peut-il rédiger ses examens et ses travaux en anglais?

Selon les établissements d'enseignement, le programme d'études suivi et l'enseignant, l'étudiant international peut se voir autoriser à rédiger ses évaluations en anglais. Il n'existe toutefois pas de lignes directrices à ce sujet. L'étudiant doit donc s'informer auprès des responsables de l'établissement d'enseignement où il désire être admis.

53. Peut-on suivre des programmes d'études en anglais en dehors des établissements anglophones?

Bien qu'assez limitée, une offre de programmes d'études en anglais existe en dehors des universités anglophones. De plus, plusieurs collèges publics et privés offrent des programmes de formation en anglais. L'étudiant doit s'informer auprès de l'établissement de son choix pour en apprendre plus à ce propos.

TRAVAIL PENDANT LES ÉTUDES

54. Un étudiant de l'international peut-il travailler pendant ses études au Québec?

Depuis le 1^{er} juin 2014, les étudiants internationaux qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement désigné du Québec peuvent travailler sur le campus ou hors campus jusqu'à 20 heures par semaine durant leur session d'études et à temps plein durant l'été, sans devoir demander un permis de travail distinct.

Par ailleurs, l'étudiant qui doit effectuer un **stage**, rémunéré ou non, faisant partie intégrante de son programme d'études québécois, doit obtenir un [permis de travail](#) propre à une démarche de stage auprès des autorités canadiennes.

Pour plus d'informations sur les possibilités d'emploi pendant les études, voir la [section 9](#).

55. Quels documents un étudiant doit-il obtenir s'il effectue un stage au Québec pendant sa formation?

Pour effectuer un stage au Québec dans le cadre d'un programme d'études québécois, il faut :

- Être titulaire d'un permis d'études valide et être inscrit à temps plein dans un programme de formation professionnelle, collégiale ou universitaire d'un établissement désigné;

- Être titulaire d'un permis de travail de type « stage/coop » pour un stage à temps complet. Il faut préciser qu'un stage d'observation où l'étudiant ne prend pas part aux tâches ne nécessite pas la possession d'un permis de travail « stage/coop ». Pour plus d'information au sujet du [permis de travail « stage/coop »](#), l'étudiant peut consulter le site d'IRCC. Certains programmes d'études exigent une expérience de travail.

Pour effectuer un stage au Québec dans un programme d'études effectué à l'étranger, il faut :

- Obtenir une évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT). Il faut souligner qu'il existe certains cas de dispense d'EIMT, dont le programme Expérience internationale Canada (EIC) offert dans certains pays ayant signé une entente avec le Canada. Pour plus d'information au sujet d'[EIC](#), l'étudiant peut consulter le site d'IRCC. Un étudiant venant d'un pays qui n'a pas signé d'entente avec le Canada et qui souhaite bénéficier d'EIC peut faire appel à l'une des [organisations reconnues](#) pour les jeunes étrangers, comme le précise IRCC;
- Être titulaire d'un CAQ pour emploi;
- Être titulaire d'un permis de travail de type « stage/coop ».

Pour plus d'informations sur les possibilités de stages au Québec, voir la [section 9](#).

56. Est-il possible d'aller faire un stage au Québec en tant qu'étudiant international?

Oui, voir la question précédente.

57. Un étudiant peut-il créer une entreprise au Québec, durant ses études, en ayant un permis d'étudiant?

Oui, mais l'étudiant doit se conformer aux exigences du programme des étudiants à cet égard. Il doit vérifier les règles de [travail hors campus](#), et celles de [travail sur le campus](#) sur le site d'IRCC.

Le conjoint ou la conjointe qui l'accompagne peut-il créer une entreprise avec son permis de travail temporaire ouvert?

Le conjoint ou conjointe de fait de l'étudiant peut demander un [permis de travail ouvert](#), qui est valide pour la même période que celle de son permis d'études, selon les conditions suivantes :

s'il est étudiant à temps plein dans :

- un établissement postsecondaire public tel qu'un collège, un cégep ou une université;
- une école privée de niveau collégial au Québec;
- une école privée canadienne qui peut légalement décerner des diplômes en vertu d'une loi provinciale (p. ex., un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat);

et s'il détient un permis d'études valide.

Un permis de travail ouvert est un permis de travail qui n'est pas lié à un emploi donné. Les documents suivants pour présenter une demande de permis de travail ne sont donc pas exigés :

- une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ou;
- une preuve qu'un employeur a présenté une offre d'emploi par l'intermédiaire du Portail des employeurs et qu'il a payé les frais relatifs à la conformité de l'employeur.

TRAVAIL APRÈS LES ÉTUDES

58. Une fois sa formation terminée, l'étudiant peut-il rester au Québec et y travailler?

Un étudiant diplômé peut demander un permis de travail post-diplôme pour travailler à temps plein à la suite de ses études. Le permis de travail post-diplôme s'obtient après avoir satisfait à toutes les exigences d'un programme d'études de plus de 8 mois à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné. Ce statut temporaire remplace son permis d'études.

Si l'étudiant fait le choix de rester au Canada de façon définitive après l'obtention d'un diplôme québécois, il doit procéder en deux étapes : obtenir un CSQ délivré par le MIDI, et faire une demande de résidence permanente auprès du gouvernement du Canada.

Pour plus d'informations sur les possibilités de rester au Québec après ses études, voir la [section 9](#).

59. Est-il possible, lorsque l'on n'est plus inscrit dans un établissement désigné, de faire un stage professionnel au Québec, une fois son programme d'études terminé?

En vertu de la réglementation fédérale, un stage, rémunéré ou non, est généralement considéré comme du travail. Les étudiants internationaux qui souhaitent effectuer un stage au pays, sont donc assujettis aux [règles applicables aux travailleurs étrangers temporaires](#) du gouvernement du Canada, indiquées sur le site d'IRCC.

60. Quels sont les programmes d'avenir pour pouvoir facilement trouver un emploi au Québec après avoir obtenu un diplôme d'études québécois?

Plusieurs programmes de formation professionnelle, collégiale et universitaire obtiennent des taux de placement très élevés. Les formations dans les domaines de la santé et des sciences appliquées offrent des perspectives d'insertion en emploi particulièrement favorables depuis plusieurs années et pour l'avenir prévisible. Voici les domaines les plus prometteurs pour chaque niveau d'enseignement :

À la formation professionnelle

- Entretien d'équipement motorisé
- Fabrication mécanique
- Mécanique d'entretien
- Métallurgie
- Santé

À la formation collégiale

- Soins infirmiers
- Techniques de génie mécanique
- Techniques de l'informatique
- Technologie de la mécanique du bâtiment
- Technologie de l'électronique industrielle

À la formation universitaire

- Génie électrique, électronique et des communications
- Génie informatique et de la construction des ordinateurs
- Génie mécanique
- Sciences de l'informatique
- Sciences infirmières

Pour plus d'informations, voir la [section 9](#) sur les possibilités d'emploi après les études.

61. Quels programmes de formation, préuniversitaires et universitaires, donnent accès au Programme de l'expérience québécoise (PEQ)?

Les diplômes qui donnent accès au PEQ sont :

- le diplôme d'études professionnelles (DEP), qui sanctionne 1 800 heures ou plus de formation professionnelle;
- le DEP suivi d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), qui sanctionne 1 800 heures ou plus de formation continue (ce qui correspond généralement à deux ans d'études à temps plein) dans la mesure où le parcours scolaire offre une formation menant à l'exercice d'un métier donné, ce qui exclut les DEP de plus courte durée et le cumul de deux DEP dont chaque programme dure moins de 1 800 heures, le diplôme d'études secondaires (DES) général et les attestations d'études professionnelles (AEP);
- le diplôme d'études collégiales (DEC) de formation technique, ce qui exclut le DEC général et les attestations d'études collégiales (AEC);
- le diplôme d'études universitaires de 1^{er} cycle, qui sanctionne un baccalauréat, ce qui exclut les programmes de 1^{er} cycle de courte durée tels que les certificats ou les majeures;
- le diplôme d'études universitaires de 2^e cycle, qui sanctionne une maîtrise, ce qui exclut les programmes de courte durée tels que les microprogrammes de 2^e cycle et les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS);
- le diplôme d'études universitaires de 3^e cycle, qui sanctionne un doctorat.

62. Les étudiants en séjour de recherche postdoctorale sont-ils admissibles au PEQ?

Les étudiants en séjour de recherche postdoctorale sont admissibles au PEQ dans la mesure où ils répondent à toutes les conditions de sélection du programme, soit :

l'appartenance à la sous-catégorie des travailleurs qualifiés (âge du candidat, intention de s'établir et d'occuper un emploi au Québec);

- le respect des conditions de séjour au Québec;
- le type d'emploi occupé et ses caractéristiques (rémunération, temps plein, durée, niveau de compétence, etc.);
- la connaissance requise du français oral;
- la capacité d'autonomie financière du candidat.

63. Quelles sont les perspectives de travail de l'étudiant après l'obtention d'un diplôme d'un établissement québécois?

Tout d'abord, il doit disposer d'un statut de travailleur temporaire ou de résident permanent pour travailler au Québec (voir la question 60). Les étudiants internationaux diplômés au Québec ont l'avantage de posséder un diplôme reconnu au Québec. De plus, certains d'entre eux possèdent déjà une expérience professionnelle acquise dans le cadre des stages. Pendant la durée des études, ils ont déjà entamé leur processus d'intégration à la société québécoise. Tous ces facteurs leur facilitent l'accès au marché du travail québécois.

Voir la [section 9](#) pour plus d'informations sur les possibilités d'emploi après les études.

13

PERSONNES-RESSOURCES

La section suivante présente les coordonnées des personnes-ressources qui pourront aider les étudiants en répondant à leurs questions.

Pour les étudiants internationaux

Pour des questions générales d'étudiants internationaux qui planifient un séjour d'études au Québec ou qui sont déjà au Québec

Centre de renseignements,
ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095
Sans frais : 1 866 747-6626
Télécopieur : 418 646-6561

L'étudiant peut aussi formuler une demande à l'adresse suivante :

https://joindre.education.gouv.qc.ca/fr/index_fr.php

Pour transmettre une demande de renseignements ou des documents en lien avec un dossier d'immigration au Québec

Centre de contacts clientèle,
ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
(Service des renseignements généraux)

Région de Montréal : 514 864-9191
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191
De l'extérieur du Québec : + 1 514 864-9191

Accès par télécopieur

(appareil de télécommunication pour personnes sourdes ou malentendantes – ATS)

Région de Montréal : 514 864-8158
Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 866 227-5968

Le service est offert 5 jours sur 7, en français et en anglais, et parfois en d'autres langues selon la disponibilité des préposés aux renseignements qui les parlent.

Pour transmettre une question par courriel, l'étudiant doit remplir le [formulaire](#), disponible sur le site Web du MIDI

L'adresse postale est la suivante :

Direction de l'enregistrement et de l'évaluation comparative
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 1T8
CANADA

**Pour transmettre
une demande de
renseignements ou
des documents en
lien avec les services
de francisation**

**Pour une question
concernant les permis
d'études délivrés par le
gouvernement fédéral**

Direction de l'accès aux services
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 301
Montréal (Québec) H2L 4L8

Numéro de téléphone : 1 888 242-2100 (au Canada seulement)
Service de téléphone automatisé (disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Si l'étudiant a un téléphone à clavier, il peut écouter des renseignements préenregistrés sur les programmes, et vérifier l'état de sa demande.

Agents du Centre de soutien à la clientèle

Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, sauf les jours fériés.
Les services sont disponibles en français et en anglais.

Pour les personnes malentendantes, ou avec un trouble de la parole et qui utilisent un télécriteur, elles peuvent accéder au service ATS, entre 8 h et 16 h, en composant le 1 888 576-8502.

Pour transmettre une question par courriel, l'étudiant doit remplir un [formulaire](#), disponible sur le site Web d'IRCC.

RÉFÉRENCES INTERNET

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Section « Étudier au Québec » :

Pour formation professionnelle : <http://www.education.gouv.qc.ca/eleves/etudier-au-quebec/>

Pour niveau collégial : <http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/etudes/etudier-au-quebec/avantages-detudier-au-quebec/>

Pour niveau universitaire : <http://www.education.gouv.qc.ca/universites/etudiants-a-luniversite/etudier-au-quebec/avantages-detudier-au-quebec/>

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Section « Étudier au Québec » de l'Espace International du gouvernement du Québec : <http://www.international.gouv.qc.ca/fr/accueil/etudier>

Processus migratoire

Pour obtenir de l'information générale sur les séjours d'études pour les étudiants internationaux : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html>

Pour demander un CAQ et connaître la liste des exemptions : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/demande-caq-etudes.

Pour demander un permis d'études et, le cas échéant, un visa de résident temporaire : www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier.asp.

Possibilité d'emploi

Pour la possibilité de demeurer au Québec après les études : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/peq-etudiants

Assurances et hospitalisation

Pour connaître la liste des pays signataires d'une entente de sécurité sociale : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etranagers/assurance-maladie/Pages/admissiblite.aspx>

Soutien à la francisation

Francisation en ligne (FEL) : <https://www.francisationenligne.gouv.qc.ca/?3x1447981Z1U4Kf6b16e4f-22ac-4af8-8902-46311dc69630>

Service d'intégration en ligne (SIEL) : <https://www.francisationenligne.gouv.qc.ca/?3x1447981Z1U4Kf6b16e4f-22ac-4af8-8902-46311dc69630>

ANNEXE 1- LISTE DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC ET PRÉSENTATION DE LEURS CRÉNEAUX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE

Le Québec possède des atouts majeurs comme destination d'études : un système d'éducation reconnu internationalement, une qualité de vie enviable, un environnement sécuritaire et un coût de la vie relativement bas par rapport à ses concurrents, ailleurs dans le monde. Le Québec offre la possibilité d'étudier en français ou en anglais. La plupart des programmes sont en français, mais plusieurs établissements universitaires proposent des cours en anglais et des programmes multilingues, en particulier aux cycles supérieurs. Par ailleurs, trois des dix-huit universités québécoises sont anglophones.

Au total, les universités offrent plus de 3 000 programmes de formation, dont plus de 1 400 programmes de maîtrise et de doctorat. La qualité de l'enseignement, les bibliothèques ultramodernes et les équipements à la fine pointe de la technologie confèrent aux universités québécoises une excellente réputation.

Le réseau universitaire québécois génère une recherche de pointe dans une multitude de secteurs. Le savoir-faire québécois est reconnu mondialement dans le domaine de la recherche, en raison notamment d'un accès facile au financement et de la place importante consacrée aux étudiants chercheurs au sein des établissements. À cet égard, le ratio de dépenses en recherche et innovation de l'enseignement supérieur par rapport au PIB était, au Québec, supérieur à la moyenne canadienne, et représentait plus du double de la moyenne des pays de l'OCDE, selon les dernières données disponibles⁴. Quant au climat d'études, il favorise la coopération et le travail en équipe. Les formations offertes par les universités québécoises misent également sur l'aspect pratique et l'application concrète de la théorie acquise en classe. Ainsi, de nombreux programmes comportent une forte proportion de travaux pratiques : études de cas, simulations virtuelles, sorties sur le terrain, immersions en entreprise, stages en milieu de travail, etc. Aux yeux d'employeurs potentiels, cette expérience acquise durant les études constitue un atout précieux pour les nouveaux diplômés.

École des hautes études commerciales de Montréal

L'[École des hautes études commerciales de Montréal](#) (HEC Montréal) est mondialement reconnue par des organismes d'accréditation de programmes universitaires pour ses programmes prestigieux. L'école a été la première, en Amérique du Nord, à obtenir les trois agréments les plus prestigieux dans son domaine : AACSB International (États-Unis), Equis (Europe) et AMBA (Royaume-Uni). Avec 35 % d'étudiants internationaux et plus de 120 programmes d'échanges internationaux, HEC Montréal est l'un des établissements québécois les plus ouverts sur l'international. Première école de gestion au Canada, HEC Montréal mise sur des programmes à dominante internationale, comme son baccalauréat en administration des affaires, trilingue (français, anglais et espagnol).

HEC Montréal propose plusieurs programmes au 2^e et au 3^e cycle, tous dans le domaine de la gestion. Une maîtrise en administration des affaires bilingue (français et anglais) y est offerte.

École de technologie supérieure

L'[École de technologie supérieure](#) (ÉTS) de Montréal compte plus de 8 000 étudiants. Elle s'est spécialisée dans le génie et le transfert technologique. Durant leur cursus, les étudiants doivent effectuer trois stages en milieu industriel au niveau du baccalauréat et un stage au niveau de la maîtrise. L'École entretient un partenariat unique avec le milieu des affaires et de l'industrie, tant avec les grandes entreprises qu'avec les PME.

L'ÉTS offre plusieurs programmes d'études supérieures en génie (génie électrique, mécanique, logiciel de construction, etc.).

4 Selon les dernières données disponibles du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

École nationale d'administration publique

Seule université francophone spécialisée en administration publique en Amérique du Nord, [l'École nationale d'administration publique](#) (ENAP) accompagne depuis près de 50 ans les individus, les organisations et les gouvernements dans le développement et le renouvellement d'une administration publique moderne et efficace. Ses activités de recherche portent notamment sur le management public, le développement et l'évaluation des politiques et des programmes publics, le management du réseau de la santé et ses politiques, la gouvernance publique et ses nouvelles formes, la gestion et les politiques internationales.

L'ENAP offre seulement des programmes d'études supérieures.

Institut national de la recherche scientifique

Acteur important de la recherche universitaire au Québec, [l'Institut national de la recherche scientifique](#) (INRS) possède une expertise de premier plan dans des secteurs stratégiques qui représentent des enjeux majeurs pour notre société. Les professeurs et les étudiants-chercheurs de l'INRS participent à l'avancement des connaissances. Actives en recherche fondamentale, les équipes multidisciplinaires de l'INRS reçoivent annuellement plus de 30 millions de dollars en recherche subventionnée et contractuelle.

L'INRS offre seulement des programmes d'études supérieures, dans des domaines variés : environnement, ressources hydriques et terrestres, santé humaine, animale et environnementale, télécommunications, énergie, photonique, nanotechnologies et nouveaux matériaux, études urbaines, démographie, culture et société.

Université Bishop's

[L'Université Bishop's](#), fondée en 1843, est située à Sherbrooke. Elle accueille environ 2 500 étudiants dans cinq pôles de formation : administration, éducation, sciences humaines, sciences sociales et mathématiques. La petite taille de l'université favorise une interaction de qualité entre étudiants et professeurs. Quatre secteurs de recherche sont prioritaires : santé et bien-être psychologique, astrophysique stellaire et relativité, changements climatiques et environnementaux, et identités sociales et culturelles.

Bishop's offre des programmes de 2^e cycle en éducation, en physique, en informatique, en études environnementales, en administration et en science brassicole.

Université Concordia

Située à Montréal et offrant un enseignement en anglais, [Concordia](#) accueille plus de 36 000 étudiants, dont 5 500 étudiants internationaux. La recherche occupe une place importante dans ses facultés. Concordia dispose en effet de 18 unités de recherche, se distingue dans les domaines des arts visuels et de l'aéronautique et offre plusieurs programmes d'échanges internationaux.

Concordia offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle, notamment en administration, en génie, en environnement, en science et en arts.

Université Laval

Première université francophone d'Amérique, [l'Université Laval](#) est établie dans la ville de Québec. Elle accueille dans ses 38 pavillons plus de 40 000 étudiants, dont 5 500 étudiants internationaux venus de 120 pays à travers le monde. L'Université Laval offre plus de 400 programmes d'études, dont une multitude de formations sur mesure, continues et à distance. Au 6^e rang des universités canadiennes au chapitre des fonds de recherche, elle se distingue dans plusieurs domaines de recherche, dont les études nordiques, l'optique-photonique et l'alimentation.

L'Université Laval offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle, notamment en architecture, en droit, en foresterie, en médecine, en administration et en sciences sociales.

Université McGill

Fondée à Montréal en 1821, l'[Université McGill](#) est mondialement reconnue pour l'excellence de ses programmes d'enseignement et de recherche. McGill compte 2 campus, 10 facultés, 12 écoles professionnelles, 300 programmes d'études – en majorité en anglais – et accueille près de 41 000 étudiants, dont plus de 9 700 dans les cycles supérieurs. McGill accueille 12 000 étudiants originaires de près de 150 pays, ce qui représente près de 30 % de sa population étudiante.

McGill offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle dans divers domaines. De plus, elle dispose de chercheurs de pointe, notamment dans les domaines des neurosciences, de l'épigénétique, du développement durable et de l'intelligence artificielle.

Université de Montréal

L'[Université de Montréal](#) offre près de 250 programmes au 1^{er} cycle. Il s'agit d'une des plus importantes universités francophones d'Amérique du Nord avec près de 46 000 étudiants, dont plus de 9 000 étudiants internationaux. C'est la première université francophone canadienne dans les classements internationaux. L'Université de Montréal a deux écoles affiliées : l'École Polytechnique et HEC Montréal.

L'Université de Montréal offre plus de 400 programmes de 2^e et de 3^e cycle. Elle est un leader mondial dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle.

École Polytechnique de Montréal

Fondée en 1873, [Polytechnique Montréal](#) est l'une des plus importantes institutions de recherche en génie au Canada. Au total, 16 spécialisations en ingénierie sont proposées aux bacheliers. Polytechnique Montréal est la première école dans son domaine au Québec par l'ampleur des fonds alloués à la recherche. Le génie biomédical est un domaine en émergence. Polytechnique Montréal accueille plus de 8 000 étudiants annuellement, dont plus de 1 900 étudiants internationaux.

Polytechnique offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle en génie (génie mécanique, industriel, informatique, électrique, etc.).

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Humaine, créative et audacieuse, l'[Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue](#) (UQAT) rayonne au-delà de ses frontières grâce à l'excellence de son enseignement et de ses recherches. Réputée pour son approche personnalisée, elle propose plus de 100 programmes d'études de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles. L'UQAT se hisse au premier rang des universités au Canada en matière d'intensité de recherche par professeur selon RESEARCH Infosource 2017.

L'UQAT offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle. Elle se spécialise dans la recherche en sciences et génie, en sciences sociales et humaines, en recherche-crédation et en santé.

Université du Québec à Chicoutimi

Fondée en 1969, l'[Université du Québec à Chicoutimi](#) (UQAC) accueille chaque année 6 500 étudiants, dont 1 000 viennent d'une cinquantaine de pays à travers le monde. Réputée pour le rapport de proximité qui existe entre ses étudiants et ses professeurs, l'UQAC offre une expérience unique dans plus de 180 programmes d'études. Reconnue comme l'une des universités les plus productives par rapport à ce qui se réalise dans le domaine de la recherche partenariale au Québec, l'UQAC a su développer au fil de son histoire plusieurs créneaux de recherche, ce qui lui permet de se distinguer à travers le monde.

L'UQAC offre 70 programmes de 2^e et de 3^e cycle, notamment en développement régional, en éducation, en ingénierie, en géologie et en psychologie.

Université du Québec à Montréal

Située au centre-ville de Montréal, l'[Université du Québec à Montréal](#) (UQAM) accueille plus de 41 000 étudiants, dont plus de 6 000 au 2^e cycle et près de 1 900 au doctorat. Plus de 3 500 de ses étudiants sont originaires de 90 pays. L'UQAM offre 305 programmes d'études dans 40 départements répartis dans six facultés (arts, communication, science politique et droit, sciences, sciences de l'éducation et sciences humaines) et une école des sciences de la gestion.

L'UQAM offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle dans divers domaines. Elle dispose de chercheurs qui se démarquent par leur approche interdisciplinaire axée sur l'innovation sociale et les partenariats.

Université du Québec en Outaouais

Dans un environnement convivial favorisant un encadrement personnalisé, l'[Université du Québec en Outaouais](#) (UQO) propose à plus de 7 500 étudiants plus de 150 programmes d'études à Gatineau et à Saint-Jérôme.

L'UQO offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle dans divers domaines. Elle contribue au développement scientifique, notamment par ses dix chaires de recherche et son Institut des sciences de la forêt tempérée.

Université du Québec à Rimouski

L'[Université du Québec à Rimouski](#) (UQAR) est reconnue comme l'une des meilleures universités de recherche au Canada. Elle se démarque particulièrement dans ses trois axes d'excellence que sont les sciences de la mer, le développement régional et la nordicité et qui regroupent un grand nombre de chercheurs éminents.

L'UQAR offre plus de 60 programmes de 2^e et de 3^e cycle dans plusieurs domaines, notamment l'océanographie, la géographie, la biologie, les sciences de l'environnement, l'ingénierie, l'informatique, l'éthique, le développement régional, l'histoire, la création littéraire, les sciences de la gestion, les sciences de l'éducation et les sciences infirmières.

Université du Québec à Trois-Rivières

Depuis plus de 50 ans, l'[Université du Québec à Trois-Rivières](#) (UQTR) favorise la production et la transmission du savoir grâce à l'excellence de ses 280 programmes d'études offerts aux trois cycles et à travers ses nombreux projets de recherche majeurs, tant nationaux qu'internationaux. L'UQTR accueille près de 15 000 étudiants, dont 1 700 originaires de 72 pays étrangers. En matière de recherche, elle génère un budget annuel de plus de 20 millions de dollars.

L'UQTR offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle et dispose de 55 unités de recherche agréées spécialisées dans plusieurs domaines : énergie, matériaux innovants, environnement, développement socioéconomique, santé, inclusion scolaire et sociale, et humanités numériques.

Université de Sherbrooke

L'[Université de Sherbrooke](#) accueille plus de 40 000 étudiants, dont près de 2 500 originaires de 97 pays et territoires étrangers. Elle compte plusieurs facultés (droit, éducation, génie, lettres et sciences humaines, médecine et sciences de la santé, sciences, sciences de l'activité physique) et une école de gestion. L'Université de Sherbrooke a comme spécificité ses 30 programmes coopératifs, soit l'alternance entre des stages rémunérés et des sessions d'études.

L'Université de Sherbrooke offre plus de 260 programmes de 2^e et de 3^e cycle. Elle se distingue notamment dans les domaines des matériaux et de la physique quantique.

Télé-université

La [Télé-université du Québec](#) (TELUQ), installée à Québec et à Montréal, offre uniquement de la formation à distance dans ses 80 programmes et ses plus de 400 cours. La TÉLUQ a développé des méthodes pédagogiques adaptées à la formation à distance. Elle a quatre départements : éducation, science et technologie, sciences de l'administration et sciences humaines, lettres et communications.

La TÉLUQ offre plusieurs programmes de 2^e et de 3^e cycle dans les domaines de l'environnement, de la santé mentale, de l'éducation, des technologies de l'information et de l'informatique cognitive.

ANNEXE 2 - LISTE DES PAYS SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ÉTUDIANTE AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

Liste des pays signataires d'une entente en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire

Pays	Quota total*	Répartition par cycle universitaire		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Algérie	83	31	42	10
Allemagne	5	1	3	1
Agence universitaire de la francophonie	20	0	0	20
Bavière	5	1	3	1
Belgique (Flandre)	10	1	6	3
Bénin	10	5	5	0
Brésil	20	0	0	20
Burkina Faso	22	11	10	1
Burundi	6	3	2	1
Cameroun	16	8	8	0
Catalogne	10	1	6	3
Chine	105	19**	66	20
Colombie	8	0	4	4
Congo	6	3	2	1
Corée	12	3	6	3
Côte d'Ivoire	43	21	19	3
Égypte	20	10	5	5
Gabon	27	13	12	2
Guinée	15	7	7	1
Haiti	34	11	19	4

Israël	5	2	2	1
Italie	10	1	6	3
Liban	47	23	20	4
Luxembourg	10	1	6	3
Madagascar	12	6	5	1
Mali	16	8	8	0
Maroc	90	45	34	11
Maurice	5	2	2	1
Mauritanie	6	3	3	0
Mexique	50	0	30	20
Niger	14	7	7	0
Pérou	9	0	5	4
R.D. Congo	12	6	5	1
Rwanda	7	3	3	1
Sénégal	52	25	25	2
Togo	8	4	4	0
Tunisie	65	7	39	19
Vietnam	11	2	5	4

*Le chiffres dans la colonnes « Quota total » indiquent le nombre maximal d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires auquel chacun des pays et l'organisation internationales a droit.

** À partir du trimestre d'hiver 2016, les nouveaux étudiants chinois au 1^{er} cycle seront exemptés au tarif canadien non résident du Québec.

Entente avec la France

En vertu d'une entente entre le Québec et la France, tous les étudiants universitaires de 1^{er} cycle titulaires d'un passeport français valide sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires au tarif canadien non-résident du Québec. Tous les étudiants du 2^e et 3^e cycle titulaire d'un passeport français valide sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires au tarif québécois. (Voir les conditions d'admissibilité aux s I et II de l'entente disponible sur le site Internet du ministère des Relations internationales et de la Francophonie à : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/document/fr/ententes/2015-02.pdf>)

Entente avec la Communauté française de Belgique

En vertu d'une entente entre le Québec et la Communauté française de Belgique, tous les étudiants universitaires de 1^{er} cycle titulaires d'un passeport valide du Royaume de Belgique et qui sont identifiés comme belge francophone sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires au tarif canadien non-résident du Québec. (Voir les conditions d'admissibilité au titre II de l' 1. disponible sur le site Internet du ministère des Relations internationales et de la Francophonie à : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/document/fr/ententes/2018-06.pdf>)

Tous les étudiants universitaires de 2^e et 3^e cycle titulaires d'un passeport valide du Royaume de Belgique et qui sont identifiés comme belge francophone sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires au tarif québécois. (Voir les conditions d'admissibilité au titre II de l' 1. disponible sur le site Internet du ministère des Relations internationales et de la Francophonie à : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/document/fr/ententes/2018-06.pdf>)

education.gouv.qc.ca